

**Coopération spatiale :
Alger et Pékin tracent la voie vers l'innovation**

P-16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D' INFORMATION Lundi 08 Décembre 2025//N° 1221// PRIX 20DA

Drame de Béni Abbes



**Tachrif reçoit
la moudjahida emblématique
Djamila Bouhired**

P-16

L'Etat mobilisé, une délégation ministérielle auprès des blessés

p- 03

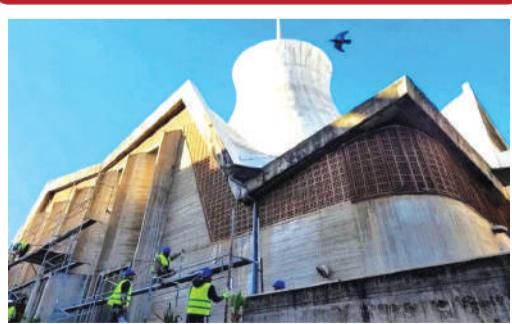


Le renversement d'un autocar sur la RN-50 met en lumière une situation devenue intenable : vitesse excessive, bilans hebdomadaires alarmants et accidents mortels. Alors que l'Exécutif promet un nouveau Code de la route plus sévère, la succession de drames rappelle l'urgence d'une réponse structurelle.

**Des Marocains y sont impliqués :
La Guardia Civil déjoue une tentative d'importation de deux tonnes de haschisch**

P-04

**Restauration de la Cathédrale
du Sacré-Cœur à Alger** P-02



**Un signe fort de tolérance
et de coexistence**

**Inspirée par les standards internationaux
pour une souveraineté numérique en Afrique**

La Déclaration d'Alger adoptée

Les ministres africains des TIC, des Télécommunications et de l'Économie numérique ont adopté la Déclaration d'Alger, visant à établir des « plateformes numériques équitables, sûres et responsables » en Afrique. Ce texte servira de base pour réguler les plateformes mondiales de diffusion en ligne, y compris l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux.

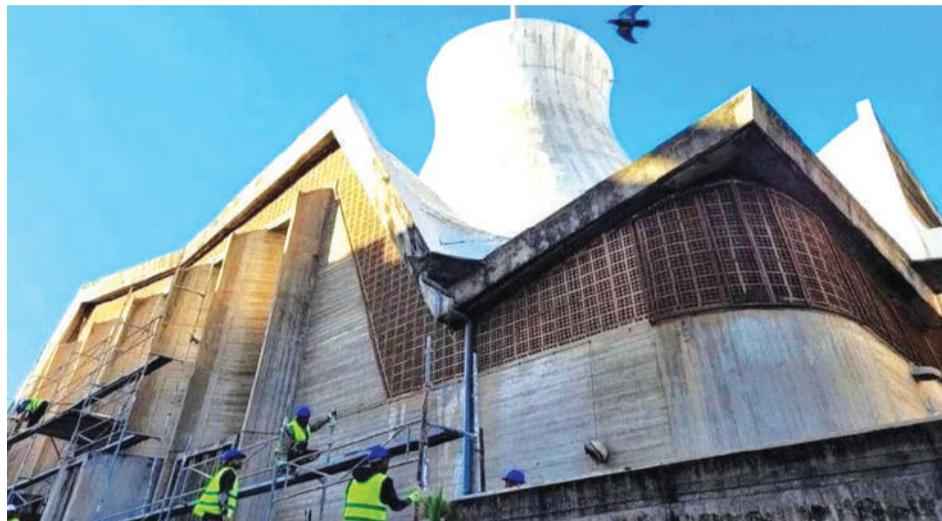
P-05



Restauration de la Cathédrale du Sacré-Cœur à Alger

Un signe fort de tolérance et de coexistence

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a lancé les travaux de réhabilitation de la Cathédrale du Sacré-Cœur à Alger, soulignant que cette initiative est « un signe envoyé au monde entier que l'Algérie garantit la liberté du culte ». Ce projet de restauration, qui respecte l'architecture d'origine de l'édifice, témoigne de l'engagement du pays à préserver son patrimoine religieux et à promouvoir la coexistence pacifique.



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a inauguré hier les travaux de réhabilitation et de restauration de la Cathédrale du Sacré-Cœur à Alger. Lors de sa visite dans la capitale, il était accompagné du wali d'Alger, du P/APW et du cardinal Jean-Paul Vesco, archevêque d'Alger. Cet important chantier de rénovation, qui témoigne de l'engagement d'Algérie à préserver son patrimoine religieux commun, a été lancé sous les directives des plus hautes autorités du pays, notamment du président de la République. Youcef Belmehdi a souligné l'importance de cet édifice, enraciné dans l'histoire et la culture algériennes depuis le XIXe siècle, en affirmant qu'il incarne parfaitement « la civilisation algérienne, synonyme de coexistence et de paix ». La rénovation de la Cathédrale du Sacré-Cœur, tout en respectant son architecture d'origine, est bien plus qu'un simple projet de restauration. Elle représente « un signe envoyé au monde entier que l'Algérie garantit la liberté du culte », a déclaré le ministre. Ce message fort souligne la volonté du pays de promouvoir la diversité et le respect des croyances. La Cathédrale, située à la rue Didouche-Mourad à Alger-Centre, verra ses travaux réalisés dans les meilleurs délais, bien que la date de livraison n'ait pas encore été précisée. Le ministre a exprimé l'espoir de pouvoir achever le projet rapidement. En septembre dernier, le président Abdelmadjid Tebboune avait reçu le cardinal Jean-Paul Vesco. A cette occasion, l'initiative de rénovation de cet édifice majeur avait été discutée, renforçant ainsi les liens entre l'Etat algérien et l'église catholique.

Y.B.

Révision du statut de la magistrature

110 articles pour une justice adaptée aux évolutions

■ Par Karima Baba Aissa

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaï, a présenté hier à Alger le projet de révision de la loi organique portant statut de la magistrature, un texte que le gouvernement inscrit dans la continuité de la Constitution de 2020 et qu'il décrit comme une étape nouvelle pour l'organisation du pouvoir judiciaire. Devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a rappelé que le cadre législatif avait été largement retouché ces dernières années et qu'il répondait désormais aux exigences d'une justice « axée sur la spécialisation et la qualité, afin de conférer crédibilité et efficacité à l'action de la Justice ». Selon lui, la loi actuellement en vigueur, adoptée en 2004, « n'est plus adaptée, dans plusieurs de ses aspects, aux transformations politiques, sociales et institutionnelles profondes qu'a connues notre pays ». Le projet, structuré autour de 110 articles, redéfinit notamment les missions du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), appelé à « consacrer le rôle (...) dans la supervision de toutes les questions professionnelles et disciplinaires inhérentes au magistrat ». Le texte prévoit de confier au Conseil, de manière exclusive, « la gestion du parcours professionnel du magistrat » et « les prérogatives

de répartir les nouveaux magistrats au niveau des juridictions », en lien avec le ministère de la Justice chargé d'identifier les besoins. Le CSM sera aussi habilité à « approuver le programme de formation continue et spécialisée des magistrats », élaboré par le ministère. Le projet de loi élargit également les attributions du CSM, qui pourrait désormais délivrer les autorisations liées aux missions et activités du magistrat et fixer les critères de promotion. Il introduit par ailleurs une nouvelle fonction d'« assistant-magistrat », destinée à soutenir la Cour suprême et le Conseil d'Etat, confrontés à une forte hausse de contentieux. L'objectif affiché est d'alléger la charge de travail et d'améliorer la qualité jurisprudentielle. Le gouvernement affirme vouloir « renforcer l'indépendance du magistrat et (...) préserver l'honneur de la profession », en prévoyant un ensemble de garanties, dont le droit à la stabilité et un régime de rémunération conçu pour « le mettre à l'abri de toutes les tentations et influences ». Le texte encadre les conditions de transfert des magistrats en cherchant à concilier « l'intérêt général du service judiciaire et l'intérêt personnel du magistrat ». Celui-ci pourra demander un transfert dans le cadre du mouvement annuel ou pour des motifs définis par la loi organique relative au CSM, tels que la compétence professionnelle, l'ancienneté, la situation familiale ou l'état de

santé. Le projet réaffirme également les droits liés aux congés et à l'exercice syndical. Pour prévenir tout conflit d'intérêts, le texte interdit au magistrat « l'appartenance à un parti politique, l'exercice d'une activité ou un mandat électoral politique ou la pratique d'une autre activité lucrative, à l'exception de l'enseignement et de la formation ». Les poursuites disciplinaires sont encadrées par un dispositif détaillé : transfert du pouvoir de suspension au CSM, définition des fautes graves impliquant la destitution, précisions sur les étapes de la procédure disciplinaire ou pénale. Concernant les situations de négligence, le texte propose « des procédures simples et claires dans des délais minutieusement fixés », depuis la mise en demeure jusqu'à l'audition du magistrat par l'instance disciplinaire, en garantissant « les droits de défense du magistrat poursuivi durant toutes les étapes du procès disciplinaire ». Le projet harmonise enfin les conditions de retraite. Les magistrats bénéficieraient du régime appliqué aux hautes fonctions de l'Etat, avec possibilité de prolongation de l'activité jusqu'à 70 ans pour les membres de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, et jusqu'à 65 ans pour les autres. Le ministère insiste sur la place donnée à la formation continue afin de permettre au magistrat d'exercer « avec efficacité et performance ».

K.B.A.

Jil Jadid tourne une page avec le départ de Sofiane Djillali

■ Par Hakim H.

Le parti Jil Jadid a tenu samedi passé son congrès annuel qui constitue un moment clé dans la vie de cette formation politique qui cherche à renforcer sa présence sur la scène nationale. Lors de cette rencontre, une décision importante a été prise. Il s'agit du départ de Sofiane Djillali, qui occupait la tête du parti, et l'élection de Lakhdar Amokrane comme nouveau secrétaire général. D'après les échos relayés par des médias, le déroulement de ce congrès s'est effectué dans une ambiance bon enfant avec une forte implication des congressistes. Après plusieurs débats et échanges, la majorité

s'est rangée derrière cette transition qui symbolise un nouveau départ voulu par les adhérents. Sofiane Djillali, dont le mandat a été marqué par des efforts pour moderniser la formation, a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui l'ont soutenu. Il a également salué le chemin parcouru et laissé la place à Lakhdar Amokrane, un militant reconnu pour sa détermination et son ambition d'élargir la base militante du parti. Lakhdar Amokrane, lors de son discours, a insisté sur la nécessité pour Jil Jadid de poursuivre ses efforts, de s'adapter aux défis du moment et de renforcer ses valeurs fondamentales, à savoir la liberté, la justice et le progrès. Il a exprimé sa volonté de faire du parti un acteur visible et accessible sur la scène

politique du pays, capable d'apporter des solutions tangibles aux difficultés sociales et économiques. Ce virage à la tête du parti arrive à un moment où Jil Jadid cherche à affirmer davantage sa présence. La nouvelle équipe vise à renforcer les liens avec la société civile et à jouer un rôle plus actif dans le contexte politique national, notamment à l'approche des prochaines échéances électorales. Pour les militants et les sympathisants, ce congrès marque une étape importante, un tournant vers de nouvelles perspectives et une volonté affirmée de participer pleinement au débat politique actuel imposé par les conjonctures régionales et internationales ainsi que par l'approche des élections.

H.H.

Fournisseur clé

L'Algérie maintient son rôle dans l'approvisionnement européen

Dans sa publication 2025, le rapport annuel de Gas for Africa positionne l'Algérie comme un acteur clé dans le secteur énergétique du continent, soulignant son rôle crucial en tant que pivot de la production gazière en Afrique et partenaire stratégique pour l'approvisionnement européen. Rédigé par l'International Gas Union (IGU) avec le soutien de l'Africa Finance Corporation (AFC), ce rapport met en lumière l'Algérie non seulement comme un exportateur, mais aussi comme l'un des rares pays africains à avoir établi une véritable économie du gaz, intégrant toutes les étapes, de l'extraction à l'utilisation domestique et industrielle. L'Algérie se distingue ainsi parmi les pays leaders tels que l'Egypte, le Nigeria, la Tunisie et la Libye, en se présentant comme un modèle avancé de valorisation du gaz sur son territoire. Le rapport souligne que le pays dispose de réserves substantielles, d'une production soutenue et d'une consommation intérieure élevée, ce qui est encore rare sur le continent. Le gaz joue un rôle fondamental dans l'économie algérienne, notamment dans la production d'électricité. Une part significative de la capacité énergétique repose sur des centrales alimentées par des gisements nationaux, garantissant ainsi une électricité fiable tout en réduisant la dépendance aux carburants importés. Cette approche contraste avec celle de nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui continuent de privilégier des centrales au fioul lourd et au diesel, malgré leur coût élevé et leur impact environnemental.

Le rapport met également en avant l'accès généralisé au gaz pour le chauffage et la cuisine, avec environ 8,1 millions de branchements domestiques réalisés, plaçant l'Algérie parmi les leaders africains dans ce domaine. Ce réseau de distribution, construit sur plusieurs décennies, relie efficacement les gisements, les centrales électriques, les zones industrielles et les quartiers résidentiels, illustrant la capacité du pays à développer des infrastructures adaptées.

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouliouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz

www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax: 023.70.99.92

Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :

NOURDINE BRAHMI

DIRECTEUR HONORAIRE:

ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

RABAH YOUSSEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz

Programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

Drame de Béni Abbès

L'Etat mobilisé, une délégation ministérielle auprès des blessés

Le renversement d'un autocar sur la RN-50, qui a fait quatorze morts et plus d'une trentaine de blessés, met en lumière une situation devenue intenable : vitesse excessive, bilans hebdomadaires alarmants, accidents mortels jusque dans la capitale. Tandis que l'exécutif promet un nouveau Code de la route plus sévère, la succession de drames rappelle les limites d'un système de contrôle dépassé et l'urgence d'une réponse structurelle.



■ Par Aida Mouni

Le terrible accident survenu samedi 6 décembre sur la RN-50, dans la wilaya de Béni Abbès, ravive une nouvelle fois les inquiétudes sur la sécurité routière en Algérie. Le renversement d'un autocar assurant la liaison Béchar-Tindouf a causé la mort de quatorze personnes et fait au moins trente-quatre blessés, selon les bilans communiqués par les autorités. Le choc, qualifié de « tragique » par plusieurs responsables, a mobilisé en urgence les plus hauts niveaux de l'Etat. Selon les premiers éléments de l'enquête de la Gendarmerie nationale, révélés par le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, le véhicule roulait à une vitesse largement excessive. « Les premiers rapports prouvent que le dérapage et le renversement de l'autocar sont dus à plus de 140 km/h », a déclaré le ministre, précisant que le chauffeur figure parmi les personnes décédées. Le bus se serait renversé seul, à une vingtaine de kilomètres du lieu-dit Boulaadam, sur un tronçon connu pour sa monotonie et ses longues lignes droites. Dès l'annonce du sinistre, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses condoléances aux familles. Sur ses instructions, une délégation ministérielle (Saïd Sayoud et le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene) s'est rendue dès dimanche dans les wilayas de Béchar et de Béni Abbès. Les ministres ont visité l'hôpital public Tourabi-Boudjema, ainsi que l'hôpital militaire régional Dahmani-Slimane » où dix blessés ont été transférés. Parallèlement, le ministère de la Défense nationale

a annoncé l'évacuation en urgence, vers l'Hôpital central de l'armée d'Aïn Naâdja, de dix blessés (six militaires et quatre civils), conformément aux instructions du Général d'armée Saïd Chanegriha. Celui-ci a également exprimé ses condoléances aux familles des victimes militaires et civiles, rappelant « la douleur immense » provoquée par l'accident. Le même jour, à Alger, un véhicule de transport collectif a dérapé et s'est renversé à l'échangeur de Bordj El Kiffan, causant deux morts et six blessés. L'accident s'est produit à l'aube, vers 5 h 33, sur un axe particulièrement fréquenté. Les équipes de la Protection civile ont évacué les victimes et sécurisé rapidement le périmètre, mais les causes précises du dérapage restent à déterminer. Quelques jours auparavant, la Protection civile publiait un bilan national inquiétant indiquant que, entre le 9 et le 15 novembre, 40 personnes ont perdu la vie et 1 710 autres ont été blessées dans 1 393 accidents. La wilaya de Djelfa a enregistré la semaine la plus meurrière, avec cinq morts et vingt-six blessés. Ce même rapport faisait également état de près de 2 000 interventions pour incendies et de plus de 6 000 opérations diverses de secours. Ces chiffres confirment une tendance persistante, malgré les campagnes de sensibilisation et les dispositifs de contrôle renforcés, les routes algériennes restent parmi les plus dangereuses de la région, avec une fréquence élevée d'accidents liés à la vitesse, à la fatigue des conducteurs, et parfois à l'état des véhicules. Face à cette succession d'accidents, le gouvernement s'apprête à durcir encore davantage l'arsenal juridique. Le projet de loi du nouveau Code

de la route devait être présenté au Parlement ce dimanche, avant d'être reporté à lundi prochain. Ce texte prévoit une aggravation significative des sanctions, avec des peines pouvant atteindre douze ans de prison ferme pour les infractions les plus graves. La révision du Code avait été demandée par le président Tebboune après le drame d'El Harrach, où dix-huit personnes avaient trouvé la mort dans un accident de bus particulièrement violent. « Nous devons lutter contre les comportements dangereux et préserver la vie des citoyens », a rappelé Saïd Sayoud lors de sa visite à Béchar. Si le renforcement des peines répond à une demande forte de l'opinion publique, plusieurs acteurs locaux soulignent la nécessité d'agir également sur d'autres leviers : renforcement des contrôles techniques, surveillance accrue de la vitesse, amélioration de la signalisation, modernisation du réseau routier, et surtout formation continue des transporteurs. À Béni Abbès, où le deuil reste lourd, les autorités locales s'efforcent d'assurer la prise en charge psychologique et médicale des blessés. La délégation gouvernementale a poursuivi ses visites dans les structures hospitalières et rencontré les familles endeuillées, rappelant que l'Etat « reste mobilisé ». La succession de ces accidents, du Sud-Ouest saharien jusqu'à la capitale, illustre une réalité désormais impossible à ignorer, l'insécurité routière demeure l'un des problèmes majeurs du pays. À l'heure où le nouveau Code de la route s'apprête à entrer en débat, la série noire de ces dernières semaines agit comme un rappel brutal de l'urgence à agir.

A.M.

présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident de la circulation qui a eu lieu samedi dans la wilaya de Béni Abbès, faisant 12 morts. « Nous sommes très attristés par l'accident de la circulation qui a eu lieu, aujourd'hui, dans la wilaya de Béni Abbès, et qui a coûté la vie à douze de nos concitoyens. En cette

Le président Tebboune présente ses condoléances suite à l'accident de Béni Abbès

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a

douloureuse épreuve, j'adresse aux familles des victimes mes sincères condoléances et les assure de ma profonde compassion, priant Allah Tout-Puissant de prêter patience et réconfort à leurs proches, et d'accorder aux blessés un prompt rétablissement », a écrit le président de la République sur son compte personnel sur les réseaux sociaux.

Les condoléances de Saïd Chanegriha

Lé Général d'Armée Saïd Chanegriha, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale et Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire, a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident de la route survenu à Béni Abbès. « Suite au douloureux et tragique accident, survenu aujourd'hui samedi 6 décembre 2025, provoqué par le renversement d'un bus de transport de voyageurs dans la wilaya de Béni Abbès, ayant entraîné le décès de 14 citoyens dont 2 militaires et causé plusieurs blessés, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Ministre Délégué auprès

du Ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire, présente en son nom et au nom de l'ensemble des personnels de l'Armée Nationale Populaire, ses sincères condoléances aux familles des victimes, priant Allah Le Tout-Puissant d'accorder aux victimes Sa Sainte Miséricorde et de les accueillir en Son Vaste Paradis, et d'octroyer à leurs proches tout le courage et la force, ainsi qu'un prompt rétablissement aux blessés », indique un communiqué du ministère de la défense nationale. « A Dieu nous appartenons, et à Dieu nous retournerons », ajoute le MDN.

ÉDITORIAL L'EXPRESS

Urgence

■ Par Merouane Korso

Le nouveau projet de code de la route est une réponse très pertinente et, à la fois, une sorte de No Pasaran à un banditisme routier qui frise l'arrogance de la part de conducteurs, qu'ils soient de poids lourds ou de véhicules légers, qui oublient qu'ils conduisent des engins de la mort. L'accident dramatique de samedi à Tabelbella, dans la nouvelle wilaya de Béni Abbès n'est plus la goutte qui fait déborder le vase, celui-ci est déjà plein depuis un moment ! Rappelons-nous aussi que le drame d'El Harrach, qui a fait le tour du monde des médias et des networks par son caractère spectaculaire n'est plus isolé, et, malheureusement, il n'est pas le dernier. La preuve, le triste événement de samedi et le deuil qu'il a provoqué viennent une fois encore interroger autant les autorités pour la mise en place de mesures dissuasives et draconiennes, non pas seulement par un renouvellement du parc automobile, qui n'est qu'un ravalement de façade, mais par une réelle prise de conscience nationale de ce danger, celui, nommons-le comme cela, du terrorisme routier. Il est inutile ici de revenir sur certains drames, des accidents de la route qui ont non seulement terrorisé les citoyens mais surtout endeuillé des dizaines de familles. Après la catastrophe de l'autobus de Béni Abbès, avec un bilan effroyable de 14 morts, le moment est venu pour prendre le taureau par les cornes et de sevrir contre cette situation qui n'a que trop duré. Durant les neuf premiers mois de 2024, le bilan des accidents de la route, non encore rendu officiel, est de 2 894 morts et 27 775 blessés, selon des statistiques de la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR). Cela représente une hausse de 3,3 % du nombre de décès par rapport à la même période de l'année dernière, avec une moyenne de 10 décès par jour. Le facteur humain est impliqué dans 96 % des accidents, principalement à cause de l'excès de vitesse, de manœuvres dangereuses et du non-respect du code de la route. Ce bilan est terrifiant pour tous ceux qui utilisent chaque jour la route pour se rendre au travail ou emmener leurs enfants à l'école. Est-il légal aujourd'hui d'aller en voiture à son travail ? Il est cependant, ce triste bilan statistique des accidents de la route, autrement plus pénible pour tous ceux qui travaillent dans l'ombre pour faire cesser l'hécatombe, sensibiliser les conducteurs de poids lourds, devenus sur certains tronçons routiers et autoroutiers de vrais dangers. Pour peu, et on se croirait dans ces films de science-fiction, à l'instar de ces Madmax de la route, de dangereux énergumènes sans foi ni loi. Le projet de nouveau code de la route présenté la semaine dernière en Conseil de gouvernement contient certes des mesures dissuasives, des peines de prison allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, des sanctions financières, etc., mais est-ce suffisant ? Est-ce que les dispositions du projet de nouveau code de la route seront efficaces par rapport à ce qui existe déjà ? Posons-nous la question, car des mesures pénales très dissuasives existent, comme des peines d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans contre des chauffeurs ayant provoqué des accidents mortels. Pourtant, ces mesures n'ont guère fait retomber le baromètre des accidents de la route mortels. Et les statistiques sont glaçantes : il y aurait au moins 10 décès par jour sur nos routes. Autrement dit, dix familles endeuillées, dix familles qui ont perdu un père, un fils, un parent, un être cher. Bien sûr, ce nouveau projet de loi portant nouveau code de la route en Algérie prévoit des sanctions plus sévères pour les infractions qui entraînent la mort ou la blessure involontaire, avec des peines portées à des niveaux sans précédent en cas d'état d'ivresse et de consommation de stupéfiants. Le chauffeur responsable d'un homicide involontaire par négligence, imprudence ou infraction au code de la route est passible d'une peine d'un à cinq ans de prison, et d'une amende comprise entre 100.000 et 500.000 dinars. Cette peine passe de trois à sept ans, avec une amende entre 300.000 et 700.000 dinars en cas de tentative de fuite, de conduite sans permis, d'utilisation du téléphone ou d'appareils audiovisuels, d'excès de vitesse, de manœuvres dangereuses... La sanction passe de 7 à 10 ans de prison pour les poids lourds. Les sanctions sont encore plus sévères en cas d'homicide involontaire en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants. Dans ce cas, le chauffeur risque une peine de cinq à huit ans de prison et une amende de 500.000 à 800.000 dinars. Pour les poids lourds, ces peines peuvent aller jusqu'à 12 ans de prison, avec une amende de 1,2 million de dinars. Certes, l'arsenal législatif est là, pour assainir cette situation, mais, une fois encore, est-ce suffisant ? C'est là que le facteur humain, dans toute sa monstrueuse dimension, entre en jeu. Comment en effet faire comprendre à un chauffeur routier, un conducteur de bus, et ils sont des centaines à écumer nos routes, au comportement de voyous, irresponsable, que leur conduite est dangereuse pour eux et autrui ? Plus que les mesures draconiennes, pénales, il y a en effet un véritable travail psychologique, sociétal, humain de fond à mener immédiatement pour que ceux qui nous conduisent vers notre travail, vers un lieu touristique, ou vers nos familles qui nous attendent, ne nous tuent pas ! Tout un travail à mener... à commencer par la cellule familiale qui doit produire dorénavant de vrais Citoyens responsables et conscients que, au volant, ils ont leur vie et celle des autres entre leurs mains. Et puis, le coût économique, (oui, il faut en parler !) est autrement lourd pour le pays. M.K.

Des Marocains y sont impliqués

La Guardia Civil déjoue une tentative d'importation de deux tonnes de haschisch

La Guardia Civil espagnole a récemment déjoué une tentative d'introduction clandestine de plus de 2 tonnes de haschisch en provenance du Maroc, mettant en lumière un réseau sophistiqué de contrebande. L'opération a révélé des méthodes de dissimulation élaborées utilisées par des trafiquants pour contourner les contrôles portuaires. Six chauffeurs ont été arrêtés, soulignant l'ampleur du trafic de drogue entre le Maroc et l'Espagne.



Décidément le Makhzen n'épargne aucun pays quant à l'exportation illégale de quantités de drogue en tout genre, en les inondant, via ses réseaux. Cette fois-ci, il a jeté son dévolu sur sa voisine, l'Espagne. Dans ce sillage, la Guardia Civil espagnole a déjoué une tentative d'introduction clandestine de plus de deux tonnes de haschisch en provenance du port marocain de Tanger-Med. Les quantités de drogue étaient dissimulées dans un convoi de six camions provenant du port marocain de Tanger-Med et se dirigeant vers le port d'Algésiras, font savoir des médias espagnols. Qualifiée d'importante, l'opération a permis surtout de mettre à nu un système sophistiqué de dissimulation et de contrebande. Ce dernier a été mis en place par un réseau soupçonné d'être impliqué dans le trafic de drogue entre le nord du

Maroc et le sud de l'Espagne.

Un système sophistiqué de dissimulation

Les faits remontent au 9 novembre, selon le journal Europa Sur, suite à la remarque de signes inhabituels sur la première remorque arrivant de Tanger par les éléments de l'unité espagnole d'analyse des risques. Il s'agit de soudures irrégulières, de pièces métalliques ajoutées et d'un soubassement modifié. Ces derniers ont effectivement éveillé les soupçons des douaniers et des gardes civils. Afin de confirmer leurs soupçons, les équipes de sécurité ont utilisé un chien dressé pour la détection de la drogue. Ce dernier a immédiatement indiqué le lieu de stockage aux équipes de sécurité. Le démontage minutieux de la remorque a révélé la présence de supports en fer transformés

spécialement en cavités secrètes remplies de plaques de haschisch. Démantèlement de plusieurs réseaux de trafic de drogue impliquant le Maroc. Le constat de cette première infraction a permis aux autorités espagnoles d'étendre leurs investigations à d'autres camions présentant les mêmes caractéristiques techniques. Il s'agit de cinq autres camions, tous équipés de la même structure mécanique modifiée, transportant des centaines de kilogrammes de haschisch, qui ont été interceptés après. La quantité totale saisie est estimée à 2 133 kilogrammes. L'opération est liée, selon les premiers éléments de l'enquête, à un groupe criminel organisé, utilisant des méthodes de contrebande sophistiquées afin de contourner les contrôles portuaires. De ce fait, six chauffeurs, soupçonnés de trafic international de stupéfiants, ont été arrêtés et placés en détention provisoire.

La tentative de liquidation de la cause palestinienne dénoncée par le Parlement arabe

■ Par Kader M.

Le Parlement arabe dénonce une tentative de liquider la cause palestinienne par l'ouverture du passage de Rafah dans un seul sens. Alors qu'il y a eu le cessez-le-feu à Ghaza depuis quelque temps, rien ne semble pouvoir arrêter les dépassements, ni les agressions des sionistes à l'encontre des Palestiniens. Les déclarations de responsables sionistes ayant trait à l'ouverture du passage de Rafah dans un seul sens sont la preuve irréfutable, voire une tentative de liquidation de la cause palestinienne, comme l'a dénoncé le Parlement arabe. Il s'agit en effet d'une mesure préparant le terrain à un déplacement forcé des habitants de la bande de Ghaza, selon le président de cette instance, Mohamed Al Yamahi, a rapporté, dimanche, l'agence de presse palestinienne Wafa, citant un communiqué du président du Parlement arabe. Les propos des responsables sionistes constituent une violation grave du droit international humanitaire et un manquement flagrant à l'accord de cessez-le-feu conclu le 10 octobre dernier à Charm El Cheikh, a fait savoir Mohamed Elyamahi. Pis encore, ce dernier y voit une tentative manifeste d'imposer de nouveaux faits accomplis sur le terrain dans l'enclave, conformément au projet sioniste visant à liquider la cause palestinienne.

Une politique systématique de pression pour le déplacement forcé

Toute tentative d'imposer une ouverture unilatérale du passage n'a rien d'une initiative humanitaire, selon la même source. « Elle s'inscrit plutôt dans une politique sioniste systématique de déplacement forcé et de pression sur la population palestinienne, déjà soumise aux bombardements et au blocus », indique le président du Parlement. Ce dernier met d'ailleurs en garde, dans le communiqué, contre des mesures relevant de crimes de guerre et contrevenant aux accords internationaux. Tout en réaffirmant « l'unité des territoires palestiniens et le droit du peuple palestinien à rester sur sa terre », la même source ajoute, dans le communiqué, que les violations sionistes de l'accord de Charm el Cheikh ne cessent de s'intensifier, qu'il s'agisse d'entraves à l'entrée de l'aide humanitaire, de frappes ciblant des zones supposées sûres ou d'élargissement des opérations militaires dans le territoire palestinien dévasté par une agression sioniste génocidaire qui a duré deux ans. Les tentatives sionistes de contournement de l'accord visant à faire échec à tout effort international destiné à garantir un cessez-le-feu durable et à stabiliser la situation humanitaire à Ghaza ont été mises en exergue par le président du Parlement.

La nécessité d'un cessez-le-feu définitif

Ce dernier insiste également sur la nécessité d'un cessez-le-feu définitif, permettant de mettre un terme à la souffrance des civils et d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire vers l'enclave palestinienne sans entraves ni restrictions. Cela doit « s'accompagner du lancement des efforts de relèvement et de reconstruction, et de la création de conditions permettant à l'Autorité palestinienne de reprendre ses responsabilités dans la bande, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle phase de stabilité et de sécurité dans la région », a précisé la même source. Enfin, « Ghaza doit être préparée pour garantir une vie digne à ses habitants, et non les pousser à l'exil ou les déraciner », a affirmé Al Yamahi. Pour lui, la seule voie vers la sécurité et la stabilité passe par le respect des accords internationaux, l'arrêt immédiat de l'agression sioniste, la facilitation sans condition de l'entrée de l'aide à Ghaza et l'ouverture d'un processus politique sérieux menant à l'établissement d'un État palestinien indépendant, pleinement souverain, avec El Qods pour capitale.

Ghaza face au génocide et au siège :

Un appel mondial à l'action lors du Congrès de l'Alliance pour Jérusalem à Istanbul

■ Hakim H.

Au Congrès de l'Alliance pour Jérusalem qui s'est tenu à Istanbul, une session a été organisée sous le titre : « Ghaza : la volonté face au génocide et au siège ». Cette rencontre était présidée par le cheikh Shahid Iso d'Afrique du Sud et réunissait un groupe d'activistes, de juristes et de chercheurs spécialisés dans les questions de génocide et de justice internationale. La session a débuté avec une intervention de Tara O'Gredi, activiste internationale et membre de la Flottille de la Résistance, intitulée : « Le crime de génocide et l'obligation de criminalisation et de poursuite ». Elle a souligné que ce que

vivent les Palestiniens à Ghaza constituent un crime de génocide, nécessitant une action juridique urgente. Selon elle, le silence de la communauté internationale encourage l'occupation à poursuivre ses exactions. La deuxième intervention a été présentée par Lina Al-Tabbal, chercheuse en humanitaire et reconstruction, sous le titre : « Le crime du siège, l'obstruction à la reconstruction et les moyens de le briser ». Elle a mis en lumière les effets catastrophiques du siège sur la vie des civils, insistant sur la nécessité d'agir rapidement pour lever le siège et reconstruire Ghaza. La troisième intervention a été faite par Frei Youz, activiste des initiatives populaires internationales, intitulée « L'initiative populaire mondiale pour

criminaliser et poursuivre le génocide et ses auteurs ». Il a souligné le rôle crucial des sociétés civiles dans le monde pour dénoncer les crimes de l'occupation et mobiliser l'opinion publique. Une dernière intervention, diffusée en vidéo, a été celle du Dr Munir Al-Barash, directeur général des hôpitaux au ministère de la Santé à Ghaza. Il a témoigné directement de la réalité du génocide dans le secteur, affirmant que la souffrance des habitants dépasse l'entendement. Il a lancé un appel à ne pas laisser Ghaza seule et à la soutenir de toutes les manières possibles. La session a été marquée par une forte participation, avec de nombreux échanges qui ont insisté sur l'importance de renforcer l'action collective, de sensibiliser, d'élargir les initia-

tives populaires et juridiques pour soutenir Ghaza et faire lever le siège. La coordination et l'organisation des efforts dans ce sens ont également été au cœur des discussions. Elle s'est conclue par une allocution de Yahya Abu Abboud, président de l'Ordre des avocats jordaniens, qui a souligné que Ghaza fait face à l'un des crimes de génocide les plus atroces de l'histoire récente. Il a présenté la Déclaration populaire pour la criminalisation du génocide et la poursuite de ses responsables, appelant à intensifier les efforts à l'échelle mondiale pour mettre fin à ce crime, documenter ses épisodes et dénoncer l'occupation. Selon lui, la volonté populaire demeure l'arme la plus puissante pour faire face aux politiques de génocide et de siège.

Inspirée par les standards internationaux pour une souveraineté numérique en Afrique

La Déclaration d'Alger adoptée

■ Par Merim Ka

Alors que le continent célébrait hier sa journée des télécommunications, les ministres africains en charge des TIC, des Télécommunications et de l'Economie numérique, réunis hier à Alger, sous l'autorité de l'Union africaine des télécommunications (UAT), ont adopté la Déclaration d'Alger sur des «plateformes numériques équitables, sûres et responsables en Afrique». Dans son discours, M. Zerrouki a souligné que la célébration de la journée des télécommunications reflète la conviction de l'Afrique que la télécommunication n'est plus « un luxe », mais une « condition indispensable au développement, à la souveraineté et à la justice sociale ». Ainsi, la Déclaration, adoptée par les ministres africains en marge de la 4e édition de la Conférence africaine des start-up, renforce la capacité d'influence du continent en introduisant des règles de contribution économique équitable, des mécanismes de souveraineté des données, des normes de responsabilité en matière d'intelligence artificielle (IA), ainsi que de nouvelles obligations applicables aux plateformes OTT opérant en Afrique. Inspirée de cadres internationaux tels que le «Digital Services Act» européen, cette déclaration positionne l'Afrique comme co-auteur de la gouvernance numérique mondiale.

La Déclaration d'Alger fixe plusieurs engagements structurants pour l'écosystème numérique de l'Afrique. Elle prévoit d'abord une négociation continentale «unifiée» avec les plateformes OTT, ainsi que l'instauration des obligations de contribution locale, incluant le réinvestissement, le développement d'infrastructures et la formation de talents. Le texte souligne également la nécessité de garantir que «la donnée africaine demeure en Afrique, grâce à la localisation Cloud et aux infrastructures souveraines». Les engagements portent, en outre, sur la protection des cultures, des langues et des valeurs sociétales africaines, notamment à travers des mécanismes de modération adaptés. Ils incluent également des exigences strictes en matière d'«IA responsable», couvrant la transparence, la lutte contre le piratage et la sécurité algorithmique. Enfin, la Déclaration d'Alger insiste sur un renforcement de la protection des utilisateurs, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Dans une déclaration à la presse, à l'issue de la réunion des ministres africains chargés des Télécommunications, des TIC et de l'Economie numérique, M. Zerrouki a souligné que la « Déclaration d'Alger » contribue de répondre au besoin du continent d'établir des cadres juridiques lui permettant de se positionner mondialement dans le domaine de l'OTT et de réguler l'activité des grandes plateformes permettant d'opérer dans ce

Les ministres africains en charge des TIC, des Télécommunications et de l'Economie numérique ont adopté hier la Déclaration d'Alger sur des «plateformes numériques équitables, sûres et responsables en Afrique». Elle permettra de jeter les bases d'un cadre régulant l'activité des plateformes mondiales de diffusion en ligne (OTT), notamment les plateformes d'intelligence artificielle et les réseaux sociaux, sur le continent. « Le texte sera présenté à l'Union africaine lors de la prochaine réunion au début de l'année 2026. L'Afrique doit passer de suiveur (spectateur) à un acteur capable d'émettre des décisions », a déclaré hier Sid Ali Zerrouki, ministre de la Poste et des Télécommunications.



domaine en Afrique, afin d'en faire un acteur créateur d'emplois et un moteur de croissance pour les économies africaines. D'après le ministre de tutelle, la Déclaration d'Alger sera soumise à l'Union africaine au début de l'année 2026. Ce projet de déclaration revêt une importance cruciale, selon M. Zerrouki. A ses yeux, l'Afrique doit passer « d'un simple consommateur de contenus à un acteur décisionnel dans le domaine numérique ». Le ministre reproche aux entreprises géantes travaillant dans le domaine de l'intelligence artificielle, ou celles des plateformes des réseaux sociaux, d'exploiter les richesses numériques du continent en diffusant leurs contenus et en collectant des données personnelles, sans investir en Afrique et sans contrôle ». Il explique que la Déclaration d'Alger est destinée à établir un cadre légal qui permettra de « faire entendre notre voix et d'affirmer la place du continent africain dans le monde », tout en réclamant ses droits auprès des géants du numérique. Il a ajouté que ces derniers devraient inves-

tir, créer des emplois et contribuer aux économies africaines. Pour sa part, l'Algérie continue de renforcer son infrastructure numérique en investissant dans la ressource humaine, en maîtrisant la technologie et en liant la transformation numérique au développement national durable. M. Zerrouki est revenu sur les résultats accomplis par l'Algérie en la matière. Il a cité, entre autres, le réseau de fibres optiques dépassant 200 000 kilomètres, des capacités de connexion internationale supérieures à 10 térabits par seconde, plus de 6,8 millions de foyers connectés à l'internet fixe et le lancement du service de la 5G comme levier pour l'économie, l'innovation et les services publics. Pour lui, ces chiffres sont un « des indicateurs de souveraineté numérique et de prévisions économiques ». De son côté, le secrétaire général de l'Union africaine des Télécommunications (UAT), John Omo, a salué l'adoption de la Déclaration d'Alger, qui vise à renforcer le secteur de la diffusion numérique en Afrique en encourageant l'investissement local dans le continent et en

favorisant un dialogue avec les plateformes mondiales concernant diverses questions, notamment l'utilisation des données personnelles et la protection des enfants, des femmes et des groupes vulnérables. Selon lui, « il est temps de discuter des bénéfices que le continent tire de l'activité des plateformes OTT mondiales qui y opèrent, et d'examiner ensemble l'avenir de la circulation des données et leur sécurité ». Pour sa part, le commissaire de l'Union africaine aux Infrastructures et à l'Energie, Lerato Dorothy Mataboge, a souligné l'importance de la tenue de cette réunion, saluant le rôle de l'Algérie et de l'Union africaine dans le rassemblement des pays du continent pour débattre de telles questions sensibles. Selon le responsable, cette réunion a permis de formuler une position commune africaine vis-à-vis des plateformes OTT mondiales, et d'échanger les visions concernant la place de l'Afrique dans ce domaine et ses perspectives d'avenir, notamment en matière de potentialités d'investissement.

Le Bootstrapping pour se lancer dans l'entrepreneuriat

■ Par Merim Ka

« Trouver des fonds pour lancer sa start-up est l'un des défis majeurs qui freinent les entrepreneurs en phase de démarrage. Un obstacle soulevé par plusieurs exposants ayant pris part à la 4e Conférence africaine des start-up. Si certains appellent les investisseurs à faire confiance aux compétences africaines, d'autres exhortent les jeunes à recourir au « bootstrapping » pour lancer leur propre entreprise et attirer par la suite des investisseurs ». L'Algérie a lancé en septembre dernier, lors de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025) à Alger, un Fonds africain pour le financement des start-up et des jeunes innovateurs. Une initiative saluée par les startuppers ayant pris part à la 4e Conférence des start-up. « L'initiative du Président Abdelmadjid Teboune est l'une des rares en Afrique. Ce fonds représente un excellent point de départ pour les start-up, car il stimule la motivation des jeunes

à travailler, à persévérer et à se développer vu qu'elle permet à n'importe quel Africain d'en bénéficier sans nécessité de nationalité », estime Stephen Mouafou Foguieng, directeur général de General Biotech, une start-up camerounaise spécialisée dans la fabrication de couveuses néonatales adaptées au contexte africain. Il souhaite que ce mécanisme de financement soit adopté par d'autres pays africains car ledit Fonds ne sera pas en mesure d'accompagner tous les jeunes Africains. Il indique que « les start-up en Afrique font face à un problème majeur lors de leur phase de démarrage. Cette étape est particulièrement délicate, car les entreprises naissantes sont souvent très vulnérables. Si elles ne parviennent pas à avoir un financement, leur survie est rapidement compromise. C'est pourquoi de nombreuses start-up ferment leurs portes », regrette M. Foguieng. Pour augmenter les chances de financement d'un projet, il est essentiel à ses yeux de développer des solutions spécifiquement adaptées à la réalité africaine, plutôt que

d'importer des processus d'Europe ou d'Asie qui ne sont pas adaptés à la réalité africaine. Une position partagée par Mem Clah, fondatrice de la marque Memcla, basée aux Etats-Unis et au Togo. « Bien qu'ils aient des idées brillantes et innovantes, ils manquent souvent du soutien nécessaire pour les concrétiser », dit-elle. Pour elle, il est crucial que les investisseurs apprennent à faire confiance aux start-up, à investir dans leurs projets et à croire en leurs innovations. Pour que l'Afrique puisse se développer, il est essentiel d'accompagner ces jeunes talents. « Ce sont les start-up d'aujourd'hui qui façonnent l'avenir du continent avec leurs idées novatrices ». Alors que les investisseurs occidentaux soutiennent leurs jeunes et financent les start-up, ce soutien reste encore limité en Afrique, regrette Mme Clah. « L'avenir des start-up en Afrique est prometteur, et il est essentiel de les accompagner dans leur croissance. Il est impératif de soutenir nos compétences », renchérit-elle. Pour Steffé Kenfack Chuade, fondatrice de « African AI

Solution », au lieu d'attendre les pouvoirs publics et autres investisseurs, elle trouve judicieux de recourir au « bootstrapping » pour lancer son entreprise. « Certes, il est crucial de mettre en place des systèmes et des procédures pour encourager chaque jeune souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat d'autant que ces entreprises contribuent à booster l'économie, en générant des emplois et de la richesse, mais je ne recommande pas non plus d'attendre l'obtention d'un financement pour démarquer », nous dit cette entrepreneure détentrice de sept prix, dont celui de l'innovation camerounaise et celui du prototype camerounais. « J'ai lancé mon projet avec mes propres moyens. Avant que mon produit ne soit mis sur le marché, j'ai remporté sept prix ». Un succès qui lui a permis d'obtenir un espace de travail, d'agrandir son équipe et de recruter des ingénieurs. Elle invite ainsi les porteurs de projets à « s'autofinancer » pour lancer leur propre entreprise et attirer par la suite des investisseurs.

RÉSEAUX DE GAZODUCS EN AFRIQUE

l'Algérie et l'Egypte en tête

Les réseaux de gazoducs en Afrique se sont considérablement développés au cours des deux dernières décennies, mais la plupart restent concentrés dans les pays du Nord, laissant l'Afrique subsaharienne loin derrière. Selon un rapport récent analysé par l'Energy Research Unit, l'Algérie et l'Egypte figurent en tête des pays africains possédant les plus vastes réseaux de transport et de distribution de gaz, devançant largement le reste du continent. Le développement des réseaux de gazoducs en Afrique est considéré comme essentiel pour permettre aux ménages, aux industries et aux centres commerciaux d'accéder à une source d'énergie plus propre, plus fiable et plus abordable. L'Algérie et l'Egypte ont été parmi les premiers pays africains à investir très tôt dans le développement de leurs infrastructures de gaz naturel, connectant aujourd'hui des dizaines de millions de leurs citoyens au gaz, grâce aux efforts conjugués de Sonelgaz (Algérie) et de Gasco (Egypte). Selon un rapport récent de l'Union internationale du gaz, le nombre de ménages raccordés au gaz naturel en Egypte a atteint 15,5 millions en 2025, représentant 62 millions de personnes (avec une taille moyenne de ménage de quatre personnes). Parallèlement, le nombre de foyers raccordés au gaz naturel en Algérie a atteint environ 8,1 millions, tandis qu'en Tunisie, il a atteint un million en 2025. Les réseaux de transport et de distribution de gaz en Egypte et en Algérie ne se limitent pas au secteur résidentiel, mais s'étendent aux industries énergivores telles que la sidérurgie, l'aluminium, le ciment, les matériaux de construction, etc. Ceci a contribué à un changement significatif de la population, passant du gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour la cuisson et le chauffage au gaz naturel canalisé, réduisant ainsi les coûts d'importation. Cette évolution a coïncidé avec l'intensification de l'exploration des importantes ressources gazières des deux pays. L'Algérie est le premier producteur de gaz d'Afrique et le neuvième au niveau mondial, avec des réserves conventionnelles dépassant 4 500 milliards de mètres cubes. La production algérienne de gaz naturel a dépassé 95 milliards de mètres cubes en 2024, tandis que sa consommation intérieure a atteint 50,5 milliards de mètres cubes. La production nationale de gaz égyptien a atteint 47,5 milliards de mètres cubes après une baisse significative ces dernières années, et sa consommation s'est élevée à 60 milliards de mètres cubes en 2024, selon les dernières données du British Energy Institute. L'Algérie dispose de 24 700 kilomètres de gazoducs de transport, auxquels s'ajoutent environ 170 700 kilomètres de gazoducs de distribution sur son territoire, d'après les données de l'Union internationale du gaz. Les gazoducs de transport couvrent de longues distances entre les régions, tandis que les gazoducs de distribution acheminent le gaz jusqu'aux consommateurs finaux dans les villes et les quartiers.

Inès B.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les nouvelles orientations de Mourad Adjal

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a présidé hier une réunion avec plusieurs hauts responsables du ministère afin d'aborder les questions relatives aux activités et à la gestion du secteur, et plus particulièrement la stratégie en matière d'énergies nouvelles et renouvelables.

Par : Inès B

Lors de cette réunion, qui s'est tenue au siège du ministère, le ministre a examiné les présentations de différentes équipes techniques et a émis une série de directives concernant les sujets abordés, dans le but de renforcer la gestion du secteur et d'élaborer des stratégies en matière d'énergies renouvelables conformes aux objectifs du ministère.

Notons que les objectifs de l'Algérie en énergies renouvelables (EnR) sont ambitieux, visant à diversifier son mix énergétique dominé par le gaz, avec l'objectif d'atteindre 15 000 MW de capacité renouvelable d'ici 2035, principalement solaire, pour réduire la dépendance aux hydrocarbures, assurer sa sécurité énergétique, et potentiellement exporter de l'hydrogène vert et de l'élec-



tricité propre. Cela inclut l'installation de centrales solaires, la promotion des chauffe-eau solaires, l'usage de lampes à basse consomma-

tion, et le développement de l'industrie locale des isolants. Il s'agit en particulier de l'exploitation du fort potentiel solaire du pays, avec des

fermes solaires et des installations sur les bâtiments, l'installation de chauffe-eau solaires (100 000 unités/an prévues), et la généralisation des lampes basse consommation, la production d'hydrogène vert pour l'exportation vers l'Europe, en partenariat avec l'Allemagne.

L'Algérie vise notamment la création d'une industrie nationale pour les isolants thermiques, les chauffe-eau solaires et les lampes performantes et ce dans le but de diminuer la forte dépendance actuelle (plus de 99 %) au gaz naturel, de ne plus dépendre uniquement des exportations d'hydrocarbures fossiles, de s'affirmer aussi comme un acteur majeur des énergies propres en Afrique du Nord et de réduire les émissions de CO₂ et la pollution de l'air.

I.B.

EXPORTATION ET IMPORTATION DES ÉQUIPEMENTS SENSIBLES

Les conditions d'octroi des autorisations fixées par la loi

Les conditions et les modalités de l'octroi des autorisations préalables dans le cadre des procédures de l'admission temporaire, de la réexportation, de l'exportation temporaire et de la réimportation de certains équipements sensibles sont désormais fixées par la loi. Un arrêté interministériel vient d'être publié dans ce sens dans le n° 80 du Journal officiel. La loi stipule que la demande d'autorisation préalable pour l'admission temporaire des équipements, établie conformément à la réglementation, est déposée auprès du service de la réglementation de la wilaya du domicile du demandeur ou du lieu d'exercice de son activité.

Les demandes reçues dans le cadre des visites officielles de délégations étrangères sont déposées conformément aux dispositions des conventions internationales ainsi que de la législation et de la réglementation en vigueur.

Le ministre chargé de l'intérieur statue sur la demande de l'autorisation préalable d'admission temporaire des équipements, après avis du ministère de la Défense nationale, dans un délai n'excédant pas soixante (60) jours, à

compter de la date de son dépôt.

En cas de rejet de la demande, la décision doit être motivée et est notifiée, sans délai, au concerné. L'autorisation préalable d'admission temporaire est établie par le ministre chargé de l'Intérieur, et est notifiée, sans délai, au concerné. Une copie de l'autorisation préalable d'admission temporaire des équipements est transmise au ministère de la Défense nationale et à la direction générale des douanes. L'autorisation préalable d'admission temporaire est valable pour une durée maximale d'une (1) année, renouvelable dans la limite du temps nécessaire pour la réalisation de l'objectif de l'admission temporaire. L'autorisation préalable d'admission temporaire est visée par les services des douanes compétents, afin de confirmer l'achèvement de l'opération de dédouanement dans le cadre du régime d'admission temporaire, en précisant le numéro et la date de la déclaration douanière détaillée. L'admission temporaire des équipements est effectuée en une seule opération, et ce, conformément aux conditions et modalités fixées par la législation et la réglementation

en vigueur. L'autorisation préalable d'admission temporaire des équipements peut être prorogée sur demande motivée adressée au ministre chargé de l'Intérieur avant l'expiration des deux tiers (2/3) de la durée de la validité de cette autorisation.

Le ministre chargé de l'intérieur statue sur la demande de prorogation, après avis du ministère de la Défense nationale. Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le ministre chargé de l'intérieur peut autoriser la cession des équipements dans le cadre de l'admission temporaire, et ce, au profit d'un opérateur agréé ou d'une personne physique ou morale autorisée, après avis du ministère de la Défense nationale.

La demande de l'autorisation de cession, signée par le cédant et le cessionnaire, est déposée, au moins, trente (30) jours avant l'expiration de la validité de l'autorisation d'admission temporaire, auprès des services de la wilaya, territorialement compétente, qui la transfèrent, sans délai, au ministre chargé de l'Intérieur.

Inès B.

SALON INTERNATIONAL FIDAK

72 entreprises algériennes représentant divers secteurs au rendez-vous

La 36^e édition du Salon international FIDAK s'est ouverte hier à Dakar, au Sénégal, avec la participation de 72 entreprises algériennes représentant divers secteurs, selon un communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. "Durant cet événement, qui se tient au Village international des expositions de la capitale sénégalaise jusqu'au 31 décembre, le pavillon algérien bénéficiera d'une présence de premier plan grâce à la participation de 72 entreprises nationales issues de secteurs variés, notamment l'agroalimentaire, les matériaux et équipements de construction, les énergies renouvelables, ainsi que les services et

le conseil", précise le même communiqué. Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations supervise la participation algérienne, conformément à la stratégie du secteur visant à soutenir les opérateurs nationaux et à renforcer la présence des produits algériens sur les marchés porteurs, conclut le communiqué. La FIDAK (Foire internationale de Dakar) est un événement économique majeur en Afrique de l'Ouest, servant de plateforme cruciale pour la promotion des affaires, le réseautage, les échanges commerciaux et la découverte de produits/services, attirant des milliers de visiteurs et exposants, et stimulant le dynamisme écono-

mique local et régional. Elle est essentielle pour les entreprises qui cherchent à se développer sur le marché africain, offrant des opportunités de B2B, des forums thématiques et un panorama des innovations.

C'est l'un des plus grands rendez-vous économiques d'Afrique, facilitant les contacts d'affaires et les transactions. Le salon aide les entreprises nationales (comme l'Algérie) et internationales à promouvoir leurs produits et services, notamment hors hydrocarbures. Il crée une effervescence commerciale et permet la circulation des marchandises, des idées et des innovations.

I.B.

HABITAT**Belaribi inspecte le projet du Pôle financier de Sidi Moussa à Alger**

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a inspecté le projet du Pôle financier dans la commune de Sidi Moussa (Alger), qui s'étend sur une superficie de 23 hectares, indique un communiqué du ministère. Lors de cette visite, le ministre a présidé une réunion technique avec les différents intervenants dans ce projet composé de trois (3) principaux pavillons, au cours de laquelle le bureau d'études Cosider Engineering a présenté un exposé détaillé en apportant des explications techniques sur les phases de réalisation programmées. À cette occasion, le ministre a donné des instructions pour "finaliser l'élaboration des plans généraux du premier pavillon, notamment la répartition globale des installations et bâties, et la définition des surfaces dédiées à chacune, ainsi que les différents détails architecturaux et organisationnels liés à ce pavillon, outre les réseaux souterrains, et ce, avant la fin du mois en cours", précise la même source. S'agissant du deuxième pavillon, M. Belaribi a souligné que la priorité est d'identifier et d'intégrer les différents équipements, machines et matériels techniques en fonction des besoins du projet, en déterminant les surfaces nécessaires à leur accueil, insistant sur l'impératif d'accorder la priorité à la partie nord de ce pavillon pour entamer les travaux, ajoute le communiqué.

Le Salon international de l'investissement dans l'agriculture saharienne du 5 au 8 janvier prochain

La wilaya d'Ouargla accueillera la deuxième édition du Salon international de l'investissement dans l'agriculture saharienne du 5 au 8 janvier prochain, selon les organisateurs. Organisé sous le signe "Cultures stratégiques, garantes de la sécurité alimentaire", le Salon rassemblera différents acteurs, professionnels et investisseurs agricoles. En marge de cette manifestation, se tiendra un colloque animé par des enseignants universitaires et des chercheurs, ainsi que des représentants d'instituts nationaux dans les activités agricoles, a-t-on ajouté. Parmi les thèmes d'étude, "les contraintes de l'agriculture saharienne", "les perspectives de développement de l'agriculture saharienne", "le patrimoine phoenicole et les voies de sa valorisation", "l'investissement agricole et les énergies renouvelables", en plus d'autres thèmes en rapport avec les moyens de dynamisation de l'agriculture saharienne pour réaliser la sécurité alimentaire et soutenir l'économie nationale", selon l'APS. Plusieurs opérateurs économiques, responsables d'entreprises publiques et privées, et représentants de sociétés étrangères spécialisées dans les semences et les produits phytosanitaires prendront part au Salon. Le Salon est organisé par la société "Souf-foires" des salons et expositions, en coordination avec la direction locale des Services agricoles, la Chambre de l'Agriculture d'Ouargla et l'Institut national de vulgarisation agricole.

L'ALGERAC engage une étape décisive vers l'intégration aux accords multilatéraux de l'EA et de l'IAF

Dans le cadre du renforcement de la confiance envers l'infrastructure nationale de qualité, l'Organisme algérien d'accréditation (ALGERAC) a accueilli, durant la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2025, une mission d'évaluation mandatée par l'European Cooperation for Accreditation (EA), conduite par un groupe d'évaluateurs internationaux.

Par Inès B.

Ce mission a pour but d'examiner, conformément aux exigences de la norme ISO/IEC 17021-1, la conformité du système d'accréditation ALGERAC appliquée aux organismes certificateurs de systèmes de management", a indiqué hier l'ALGERAC dans son site web. L'intervention de l'EA, poursuit l'organisme, s'inscrit dans un cadre rigoureux et harmonisé, dont les exigences internationales en matière d'accréditation sont une des bases fondamentales. Ainsi, tout au long de cette semaine d'évaluation, les experts ont pu examiner l'intégralité des processus déployés par ALGERAC pour qu'elle puisse démontrer que son système d'accréditation est en conformité avec le niveau international, notamment en ce qui concerne les exigences des accords de reconnaissance multilatéraux. "L'évaluation, dans cette perspective, est un passage obligé vers l'extension de la reconnaissance internationale d'ALGERAC, notamment dans le but de faire entrer officiellement l'accréditation des orga-



nismes certificateurs de systèmes de management dans le cadre de reconnaissance de l'EA et par conséquent de l'International Accreditation Forum (IAF). Elle permettra d'assurer l'acceptation réciproque des certificats émis par les organismes accrédités par ALGERAC, de faciliter la compétitivité des entreprises nationales sur les marchés internationaux tout en contribuant à la pérennité du système de la qualité", ajoute l'ALGERAC. Cette évolution s'inscrit comme une étape importante dans une stratégie globale définie par la Direction générale, dont l'objectif est d'étendre, à moyen terme, la reconnaissance à de nouveaux référentiels et domaines d'évaluation de la conformité. Elle constitue

également une démarche emblématique de l'ambition d'ALGERAC de faire de l'Algérie un acteur crédible dans le réseau mondial de l'accréditation au bénéfice de l'économie nationale, des exportateurs, des organismes d'évaluation de la conformité et de tous les secteurs de l'économie productive.

I.B.

HYDROCARBURES**Arkab reçoit le vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, hier, le vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afghanistan et le Pakistan, M. Ousmane Dione, accompagné d'une délégation de la Banque mondiale. Cette rencontre a permis d'évoquer les perspectives de renforcement de la coopération entre l'Algérie et la Banque mondiale, notamment sur les plans technique et financier, d'échanger des expertises et de soutenir des projets stratégiques liés au développement des secteurs des hydrocarbures et des mines. "Lors de cette réunion, qui s'est tenue au siège du ministère et en présence de la secrétaire d'État auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines chargée des Mines, Mme Karima Bekir Tafer, et de représentants du ministère, les deux parties ont examiné les pos-

sibilités de renforcer leur coopération dans des domaines prioritaires. Il s'agit des projets de développement des industries pétrolière, gazière et pétrochimique, du soutien aux efforts nationaux de réduction des émissions et de minimisation de l'empreinte carbone, notamment avec Sonatrach, ainsi que de l'appui aux grands projets d'infrastructures du secteur minier, en particulier ceux liés à la production de phosphates et d'engrais, et au traitement et au transport locaux des ressources minérales, notamment par voie ferroviaire", a indiqué hier le ministère dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. La réunion a également porté sur le potentiel de renforcement de la coopération dans les domaines du développement technique, y compris les projets liés aux phosphates, à la production d'engrais et au traitement et au transport

locaux des ressources minérales. Le ministre d'État a présenté un panorama complet des orientations de la politique énergétique algérienne et des programmes de développement du secteur, notamment le renforcement des infrastructures d'hydrocarbures, le développement de l'hydrogène et la promotion d'une exploitation optimale des ressources minérales. Il a également évoqué le programme national de dessalement d'eau de mer et le rôle du secteur dans la satisfaction des besoins du marché intérieur en produits pétroliers et dans la fourniture de matières premières aux industries manufacturières. Concernant le secteur minier, le ministre a passé en revue l'avancement des grands projets en cours, tels que le projet de minerai de fer de Gara Djebilet, les projets d'extraction et de traitement du phosphate, la production d'engrais phosphatés et le projet d'extraction de

zinc et de plomb. Il a affirmé que ces initiatives fourniront des matières premières aux industries locales et renforceront la valeur ajoutée nationale, tout en permettant l'exploitation et le stockage de minéraux stratégiques, notamment ceux liés à la production d'énergies renouvelables. Pour sa part, M. Ousmane Dione a salué la dynamique positive des secteurs des hydrocarbures et des mines en Algérie, soulignant la volonté de la Banque mondiale d'approfondir sa coopération et d'apporter un soutien financier et technologique aux projets prioritaires, notamment ceux liés aux industries pétrolières, gazières et pétrochimiques, au développement de l'activité minière, à la valorisation des ressources primaires et à leur transport, en particulier par voie ferroviaire, de manière à contribuer à un développement économique durable et à la création d'emplois.

I.B.

ACCREDITATION

TÉBESSA

La filière de la pomme de terre en plein essor

La filière de la pomme de terre a connu, ces dernières années dans la wilaya de Tébessa, un développement notable grâce à l'extension des surfaces qui lui sont consacrées, à l'engouement des agriculteurs pour cette culture et aux soutiens et facilités accordés par l'État, conduisant à une production de l'ordre de 1 700 000 quintaux durant la saison agricole en cours.

Cette augmentation significative de la production de pommes de terre a contribué à la disponibilité de ce produit de large consommation sur le marché, entraînant une stabilité des prix de vente et un soulagement parmi les citoyens, tout en ouvrant la voie aux producteurs pour l'exporter vers la Tunisie et la Libye via le poste frontalier de Bouchebka (Tébessa). Le directeur des services agricoles (DSA), Djamel Boudjenah, a indiqué à l'APS que la wilaya de Tébessa est devenue « un pôle agricole par excellence », au niveau national, dans la filière de la pomme de terre. Selon lui, la superficie dédiée à cette filière connaît une augmentation significative depuis cinq ans, passant de 2 860 hectares en 2020 à 4 138 hectares en 2025, principalement dans les communes d'El Ma Labiodh et d'El Houidjbat. Le même responsable a ajouté que le rendement moyen a dépassé, cette année, les 400 quintaux par hectare, ce qui reflète « les efforts des techniciens visant à accompagner les agriculteurs sur le terrain, que ce soit à travers des sorties sur le terrain ou l'organisation de journées de formation sur la nécessité de suivre le parcours technique depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte ». Il a également estimé que le soutien des prix des engrains de profondeur par l'État et leur mise à disposition en quantités suffisantes des producteurs ont favorisé « une adhésion massive des agri-



culteurs à cette filière agricole qui connaît un succès remarquable dans la wilaya frontalière de Tébessa ». Le secteur de l'agriculture a été renforcé en juillet dernier dans cette wilaya par la mise en service d'un complexe de réfrigération d'une capacité de 5 000 m³ dans la commune de Cheria, essentiellement destiné à la conservation et au stockage des pommes de terre, mais également d'autres fruits et légumes. Cette installation, qui a nécessité un investissement public de 630 millions DA, s'étend sur une superficie d'environ 3 hectares et comprend 9 petites chambres froides pour le stockage de divers produits agricoles.

Les agriculteurs des communes d'El Ma Labiodh et d'El Houidjbat (daïra d'El Ma Labiodh) ont acquis une expérience dans la production de pommes de terre, surtout que cette région comprend plus de la moitié de la superficie dédiée à cette filière dans la wilaya, en plus de disposer de conditions climatiques favorables et de ressources d'irrigation. Dans ce sens, Bilal Djabri, agriculteur depuis plus de vingt ans dans la commune d'El Houidjbat, a souligné l'importance de maîtriser les techniques de la préparation du sol avant la plantation, de respecter le parcours technique et le volume d'eau nécessaire à chaque type de pomme de

terre, ainsi que les quantités d'engrais et leur profondeur, et de savoir déceler les maladies pouvant affecter les tubercules, estimant que cela contribue au développement de la filière pomme de terre dans la région. Il a également tenu à saluer les efforts déployés par l'État pour promouvoir et développer le secteur agricole, que ce soit en raccordant les exploitations agricoles à l'électricité ou en accordant des autorisations de forage, appelant à réaliser de nouvelles chambres froides, car le complexe frigorifique de Cheria ne suffit pas, a-t-il dit, pour absorber la production totale.

BOUMERDÈS

1 153 logements raccordés au gaz naturel dans six communes

La Société de distribution de l'électricité et du gaz de Boumerdès a procédé, dernièrement, au raccordement de 1 153 logements au gaz naturel grâce à 16 opérations de développement menées dans six communes, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'entreprise. Ces opérations ont nécessité la réalisation de près de 80 km de réseau de transport et de distribution du gaz, a indiqué à l'APS le directeur local de Sonelgaz, Hamza Sahli, en marge d'une visite d'inspection de la wali, Fouzia Naâma. Il a ajouté que ces raccordements, qui ont ciblé une vingtaine de quartiers et villages, avaient été réalisés en coordination avec les autorités locales afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de leur assurer l'accès à cette énergie vitale. Selon la même source, il s'agit notamment du raccordement de 399 foyers dans sept villages et agglomérations de la commune de Cap Djenet, de 75 dans trois villages de la commune des Issers, de 106 dans trois villages de Thénia, de 450 à Khemis El Khechna, de 70 à Zemmouri et de 53 foyers à Tidjelabine. Par ailleurs, quatre autres opérations de développement sont actuellement en cours pour raccorder 110 logements à Kherrouba, dont la livraison est prévue durant le mois en cours. Le taux de couverture en gaz naturel dans la wilaya de Boumerdès est de plus de 80 %, tandis que le nombre d'abonnés a franchi la barre des 630 000.

TÉBESSA

Pose de la première pierre de 1.000 logements AADL 3

Le directeur général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), Riad Guemdani, a supervisé, jeudi, dans la commune de Boulhaf Dir (Tébessa), la pose de la 1^{re} pierre pour la construction d'un ensemble de 1 000 logements location-vente dans le cadre du programme AADL 3. Selon les explications fournies sur le site du projet, en présence du wali de Tébessa, Ahmed Belhaddad, cette première tranche du programme AADL 3, implantée dans le Plan d'occupation des sols (POS) n° 3 de la commune de Boulhaf Dir, s'étend sur plus de 80 000 m² où seront construits 45 immeubles pour un délai contractuel de 24 mois. À cette occasion, M. Guemdani a déclaré qu'avec le lancement du projet de la wilaya de Tébessa, le 5^e à travers le pays, le nombre de logements implantés a atteint les 14 050 unités sur un total de 46 000 unités annoncées précédemment par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, en tant que 1^{re} tranche au niveau national, avant d'affirmer que les entreprises de réalisation ont été désignées, et qu'un suivi de terrain sera effectué afin de respecter les délais impartis. M. Guemdani a souligné que les projets AADL seront « réalisés avec des matières premières et des matériaux de construction 100 % locaux », ce qui permettra, dit-il, de consolider l'économie nationale.

PUBLICITÉ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

NIF N° : 414024000016216

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, il est porté à l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au Concours national restreint n°27/DEP/2025 portant Etude et suivi pour la réalisation d'un centre de formation, de perfectionnement et d'archive au profit des services centraux de la Direction Générale du Budget, qu'à l'issu du jugement des offres, le marché est attribué provisoirement à :

N° PII	BET	Note Technique /10 pts (1)	Note de prestations /70 Pts (02)	Note financière Globale /20 pts (3)	Montant de l'offre DA/TTC	Montant après correction DA/TTC	NOTE CUMULEE = (1) + (2) + (3)	NIF
08	ZERARGA Hocine	10	55,68	20	106.080.400,00	106.080.400,00	85,68	156430300387193

Les autres concurrents peuvent prendre connaissance, dans un délai de 03 jours à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, des résultats de l'évaluation de leurs candidature et leurs offres technique et financière auprès du service des marchés de la direction des équipements publics de la wilaya d'Alger.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale, le BOMOP, ou le portail des marchés publics auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Alger.

Les vaccins anti-Covid ont-ils causé une hausse de la mortalité ? Une étude répond enfin à la question, environ cinq ans après le début de la vaccination contre le covid-19.

Par Amel B

Près de cinq ans après le début de la vaccination contre le covid-19, des chercheurs mettent en avant la sécurité des vaccins à ARN messager distribués pour la première fois, en 2021, de manière massive dans le monde entier. C'est ce que souligne une étude française, publiée jeudi 4 décembre dans la revue *Journal of the American Medical Association*. Se faire vacciner contre le covid-19 n'a pas augmenté le risque de mortalité à long terme (jusqu'en mars 2025), qu'elle soit liée au covid-19 ou à d'autres pathologies, démontre l'équipe de chercheurs. « Cette étude contribue à clore la désinformation véhiculée autour des vaccins à ARN messager, souligne le professeur de santé publique Mahmoud Zureik, directeur d'Epi-Phare. Apporter des données sur l'absence de risque à long terme permet de renforcer la confiance dans ces vaccins qui vont être développés contre d'autres virus ou d'autres maladies. » L'efficacité et la sécurité des vaccins anti-Covid sont déjà documentées par de nombreuses études. Les principaux effets secondaires graves, rares, sont des problèmes cardiovasculaires – myocardites, péricardites... – qui ne remettent pas en cause l'intérêt de la vaccination dans la plupart des tranches d'âge. Le vaccin Moderna a toutefois été déconseillé en France aux jeunes adultes. Mais les milieux vaccino-sceptiques ont fréquemment relayé l'idée que les vaccins, en particulier à ARN messager, avaient tué à bas bruit de nombreuses personnes, sans que cela apparaisse clairement dans les données officielles, celles-ci se concentrant sur la mortalité directement liée au covid avec un recul de seule-

SELON UNE ÉTUDE

Les vaccins anti-Covid à ARN messager n'ont pas causé une surmortalité



ment quelques mois après la vaccination. Si les chercheurs affirment que les vaccins n'ont pas causé de hausse de la mortalité, ils préviennent que leur étude, à elle seule, ne permet pas d'affirmer qu'ils ont occasionné une baisse du taux général de décès. Avec l'ARN messager, des vaccins personnalisés contre certains types de cancers sont annoncés. C'est ce qu'indique le mensuel "Scientific American", qui fait la part belle aux avancées en matière de traitement contre le cancer permises par le développement des vaccins à ARN messager. "Votre vaccin personnalisé contre le cancer", titre *Scientific American* en une de son édition de décembre. Le mensuel américain met ainsi à l'honneur un long article consacré aux avancées de l'ARN messager (ARNm) dans le traitement des cancers, mais aussi aux menaces qui les mettent en péril. On y rencontre une patiente en rémission après avoir été traitée pour une tumeur au pancréas. Une fois que cet ensemble de cellules

cancéreuses a été retiré de son corps, à l'automne 2020, elle a reçu un vaccin conçu spécialement pour elle. "Constitué d'ARNm en suspension dans de minuscules particules de graisses, le vaccin consistait essentiellement en un ensemble d'instructions génétiques censées aider le système immunitaire de la patiente à combattre les protéines mutantes propres à ses cellules cancéreuses", raconte le journal. C'était, pour le dire simplement, un vaccin sur mesure." Quatre ans après avoir reçu la dernière de ses neuf injections, cette patiente, aujourd'hui âgée de 79 ans, est toujours en rémission. Un résultat d'autant plus spectaculaire que seuls 8 % des patients atteints de la forme la plus courante de ce cancer survivent dans les cinq ans après le diagnostic, rappelle le magazine, et que la grande majorité des personnes atteintes de cette maladie ne répond que faiblement aux traitements standards. Ces vaccins aideraient aussi au traitement de certains

cancers. "Des vaccins à ARNm personnalisés contre le mélanome pourraient être commercialisés dès 2028, puis d'autres encore suivront, contre différents types de cancers." Récemment, l'immunothérapie a permis des avancées importantes. Le problème, rappellent les chercheurs, c'est qu'environ 80 % des patients ne répondent pas à cette classe de médicaments. Il faut dire que la réussite des vaccins à ARNm pour lutter contre la pandémie de covid-19 a donné un coup d'accélérateur à cette technologie, et les cancers ont rapidement été identifiés comme des cibles auxquelles les chercheurs ont voulu s'attaquer. Reste que, s'alarme le magazine américain, depuis que Donald Trump est revenu à la tête des États-Unis, l'arrêt des subventions fédérales a plongé la recherche, en particulier celle sur le cancer et l'ARNm, dans un chaos sans précédent, selon les experts.

A.B.

POLLUTION

Des polluants détectés dans des aliments à base de céréales en Europe

Une étude inédite publiée par le réseau PAN Europe révèle que la concentration en TFA, le plus répandu des PFAS, dans des produits alimentaires à base de céréales, est encore plus élevée que ce qu'on trouve dans l'eau potable. "Les petits pains, les spaghetti et les baguettes vendus en Autriche et dans toute l'Europe seraient contaminés à l'acide trifluoroacétique (TFA), une substance toxique pour la reproduction", affirme Helmut Burtscher-Schaden, chimiste spécialiste de l'environnement pour l'organisation Global 2000. Le journal autrichien *Der Standard* se fait ainsi l'écho des résultats de l'étude publiée par le Réseau d'action contre les pesticides (PAN Europe), et présentés par Global 2000 (qui en est membre), ce jeudi 4 décembre lors d'une conférence de presse en ligne. Soixante-six produits à base de céréales, y compris estampillés bio, provenant de seize pays européens ont été analysés. Dans près de 82 % d'entre eux, la présence de TFA a été détectée et avec des niveaux de concentration importants. Le TFA est une substance chimique issue de la dégradation des gaz fluorés, également produite lorsque des pesticides contenant des PFAS, aussi appelés "polluants éternels", se décomposent dans le sol. C'est même le plus répandu des PFAS. Puisque les autorités n'en contrôlent pas la teneur dans les aliments, il s'agit de la première enquête de ce type à l'échelle européenne, fait remarquer Il Salvagente. À mesure qu'il s'accumule dans l'environnement, le TFA représente une menace grandissante en termes de santé publique : il est aujourd'hui en passe d'être classé toxique pour la reproduction dans l'Union européenne et présente également des indices de toxicité hépatique. Pourtant, jusqu'ici, aucune autorité de sécurité alimentaire ne s'est penchée sur sa présence dans les produits à base de céréales, alors que l'alimentation constitue la première voie d'exposition au TFA devant l'eau potable. L'étude conduite par PAN Europe et ses associations membres comble ce vide.

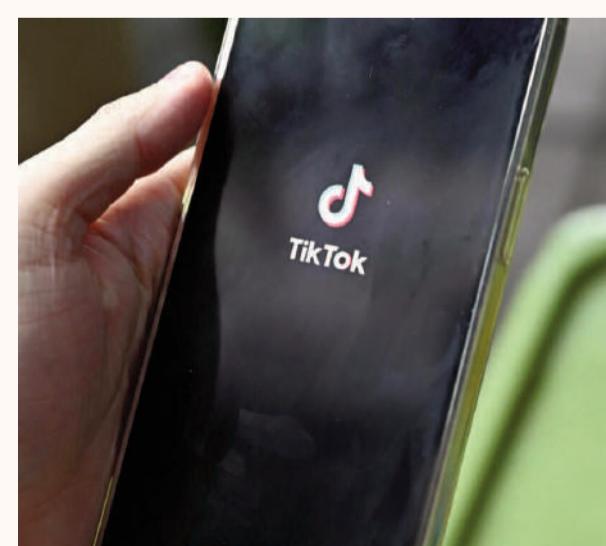
TIKTOK

L'Australie bloque les comptes des moins de 16 ans

La plateforme TikTok, propriété de l'entreprise chinoise ByteDance, a prévenu vendredi qu'elle allait bloquer les comptes des moins de 16 ans en Australie pour se conformer à l'interdiction prochaine des réseaux sociaux aux plus jeunes dans ce pays, qui entre en vigueur le 10 décembre. « Les adolescents disposant d'un compte existant seront informés qu'ils ne pourront plus utiliser leur compte, qui deviendra inactif », le jour de l'entrée en vigueur de la loi, a annoncé dans un communiqué TikTok. « S'ils ont déjà publié du contenu, celui-ci ne sera plus accessible aux autres utilisateurs sur TikTok », a précisé l'entreprise en ajoutant que les jeunes blo-

qués pourront faire appel pour prouver leur âge, notamment en fournissant des photos de leur visa, une autorisation de carte de crédit ou une pièce d'identité officielle. TikTok a exhorté les parents à « discuter » avec leurs enfants pour s'assurer qu'ils restent honnêtes sur leur âge. La nouvelle loi australienne prévoit de réservé l'accès des plateformes aux plus de 16 ans, une première mondiale. Les entreprises s'exposent à des amendes de 49,5 millions de dollars australiens si elles ne prennent pas de « mesures raisonnables » pour respecter la loi. Le groupe de défense des droits humains Digital Freedom Project a déclaré avoir contesté cette mesure

devant la Haute Cour d'Australie, la qualifiant d'atteinte « injuste » à la liberté d'expression. L'application de cette mesure inédite est scrutée dans le monde où les organismes de régulation s'inquiètent des effets des réseaux sociaux sur les plus jeunes. « Nous comprenons que ces changements puissent être contraignants, mais ils sont nécessaires pour garantir la conformité de TikTok à la législation australienne », a justifié la plateforme. Les adolescents ont désormais le choix : confirmer leur âge, télécharger leurs contenus, supprimer leur compte ou demander un rappel pour récupérer leur compte TikTok lorsqu'ils auront 16 ans.



FRAPPE DE DRONE AU KORDOFAN-OUEST

Le Soudan accuse le FSR d'avoir tué 79 civils

Le ministère soudanais des Affaires étrangères a déclaré que des combattants des FSR avaient « pris en chasse des victimes et des secouristes » à l'hôpital rural où les blessés avaient été transférés, portant le bilan à 79 morts et 38 blessés.

Le ministère soudanais des Affaires étrangères a accusé vendredi les Forces de soutien rapide (FSR), une milice paramilitaire, d'avoir tué 79 civils, dont 43 enfants, lors d'un « massacre » dans la ville de Kalogi, dans l'État du Kordofan du Sud. Un communiqué du ministère indique que cette attaque s'inscrit dans le cadre d'une « campagne de génocide menée par la milice terroriste des Forces de soutien rapide contre les communautés soudanaises ». Le ministère précise que la frappe de jeudi a tué 79 civils, dont 43 enfants et six femmes. Le ministère affirme que « la milice a ciblé une école maternelle à l'aide de roquettes tirées d'un drone, dans le but de tuer un grand nombre d'enfants ». Lorsque les habitants se sont précipités pour porter secours aux blessés, les FSR « ont de nouveau ciblé l'école maternelle, tuant d'autres personnes, y compris des enfants indemnes lors de la première frappe », ajoute le communiqué. Le ministère a déclaré que des combattants des FSR avaient « pris en chasse des victimes et des secouristes » à l'hôpital rural où les blessés avaient été transférés, portant le bilan à 79 morts et 38 blessés. L'attaque constitue « un acte de terreur sans précédent contre des enfants et des blessés », a-t-il ajouté,



précisant que même « les groupes extrémistes les plus brutaux » n'avaient jamais commis d'acte similaire. L'assaut « apporte une nouvelle preuve que la milice interprète le silence de la communauté internationale comme un encouragement et une approbation de ses atrocités », selon un communiqué. Le ministère a ajouté que « les soutiens de la milice, le Conseil de sécurité de l'ONU et les acteurs internationaux portent la responsabilité de la poursuite de ces massacres ». Il a affirmé que ces événements démontrent « qu'il n'existe aucune voie de coexistence avec cette

milice terroriste, qui est dépourvue d'humanité et de tout respect pour les normes et les lois ». Le groupe rebelle n'a fait aucun commentaire sur l'attaque. Le gouvernement de l'État du Kordofan du Sud a annoncé jeudi que huit personnes, dont six enfants et un enseignant, avaient été tuées lors d'attaques contre une école maternelle et un hôpital à Kaluqi, et que de nombreuses autres personnes avaient été blessées. Les trois États du Kordofan – Nord, Ouest et Sud – sont le théâtre de violents combats depuis plusieurs semaines entre l'armée et

les Forces de soutien rapide, FSR, ce qui a poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir. Sur les 18 États du Soudan, les FSR contrôlent les cinq États de la région du Darfour, à l'ouest, à l'exception de certaines parties du nord du Darfour-Nord qui restent sous contrôle militaire. L'armée, quant à elle, contrôle la majeure partie des 13 autres États du sud, du nord, de l'est et du centre, y compris la capitale, Khartoum. Le conflit entre l'armée soudanaise et les FSR, qui a débuté en avril 2023, a fait des milliers de morts et des millions de déplacés.

NOUVELLE STRATÉGIE AMÉRICAINE DE SÉCURITÉ NATIONALE
«Cohérente» avec la vision de la Russie, selon le Kremlin

Le Kremlin a déclaré que la nouvelle stratégie de sécurité nationale publiée par l'administration américaine est « largement cohérente » avec la vision de la Russie. « Les ajustements que nous observons sont, je dirais, largement conformes à notre vision », a affirmé le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, dans un entretien accordé au journaliste russe Pavel Zaroubine, dont un extrait a été diffusé dimanche sur sa chaîne Telegram, plateforme basée aux Émirats arabes unis. Peskov a exprimé l'espoir de Moscou que ces évolutions puissent constituer une « modeste garantie » permettant de poursuivre un travail conjoint et constructif en vue de trouver un règlement au conflit en Ukraine. Il a également soutenu que la position politique intérieure du président américain Donald Trump est suffisamment solide pour lui permettre d'ajuster la stratégie de sécurité nationale conformément à sa vision. Peskov a par ailleurs salué le langage employé dans le document, estimant qu'il contient des déclarations « contre la confrontation et en faveur du dialogue et de la construction de bonnes relations ». « Nous savons que parfois tout est écrit de manière très belle et très conceptuelle, mais que ce qu'ils appellent l'«État profond» agit différemment, cela arrive aussi. C'est pourquoi nous devons être extrêmement attentifs à la manière dont ce concept sera mis en œuvre », a-t-il ajouté.

BURKINA FASO

Vers le rétablissement de la peine de mort

Le gouvernement du Burkina Faso, pays qui a aboli la peine de mort en 2018, a annoncé jeudi l'adoption en Conseil des ministres d'un projet de loi portant code pénal qui rétablit la peine de mort, a-t-on appris de source officielle. Selon un communiqué de la présidence burkinabè, le ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les institutions, Edasso Rodrigue Bayala a indiqué que "l'adoption de ce projet de loi s'inscrit dans la dynamique des réformes globales du secteur pour une justice qui répond aux aspirations profondes du peuple". "En termes d'innovations majeures, ce projet de Code pénal rétablit la peine de mort pour un certain nombre d'infractions que sont la haute trahison, les actes de terrorisme, les actes d'espionnage, entre autres", a écrit la présidence burkinabè. Pour les crimes économiques comme les détournements et les actes de corruption, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement à vie lorsque le montant détourné ou l'objet de l'infraction est supérieur ou égal à 5 milliards FCFA (8,9 millions de dollars), selon le ministre. La dernière exécution à la suite d'une condamnation à la peine de mort au Burkina Faso remonte à 1988. Avant d'entrer en vigueur, le projet de Code pénal doit passer à l'Assemblée législative de transition pour le vote des députés. La période de ce vote n'est pas encore déterminée.

États-Unis

Réduction de la durée de permis de travail pour les immigrés

L'administration Trump a annoncé jeudi qu'elle réduisait la durée des permis de travail de nombreuses catégories d'immigrés, dans le cadre d'une série de restrictions décrétées à la suite de l'attentat mortel à Washington la semaine dernière, imputé à un ressortissant afghan. "La réduction de la durée de validité maximale des permis de travail aboutira à des vérifications plus fréquentes des antécédents des étrangers qui demandent à travailler aux États-Unis", expliquent les services de citoyenneté et d'immigration (USCIS) dans un communiqué. Cela leur permettra ainsi de s'assurer que ces travailleurs immigrés "ne menacent pas la sûreté publique ou

ne font pas la promotion d'idéologies anti-américaines nocives", affirme Joseph Edlow, le directeur de cette agence relevant du ministère de la Sécurité intérieure, cité dans le texte. "Après l'attentat contre des militaires de la Garde nationale dans notre capitale par un étranger accueilli dans ce pays par la précédente administration, il est devenu encore plus clair que l'USCIS doit fréquemment vérifier les antécédents des étrangers", poursuit-il. En conséquence, la durée maximale des permis de travail est ramenée de cinq ans à 18 mois pour toute une série de catégories d'immigrés, dont les réfugiés et demandeurs d'asile et ceux ayant obtenu la suspension de leur

obligation de quitter le territoire. L'USCIS avait déjà annoncé mardi la suspension de toute demande de "carte verte" de résident permanent ou de naturalisation émanant de ressortissants de 19 pays. Les citoyens de 12 de ces pays, dont l'Afghanistan, étaient déjà interdits d'entrée aux États-Unis depuis juin sur décision du président Donald Trump au nom de considérations de "sécurité nationale". Ceux issus des sept autres pays étaient quant à eux visés par des restrictions à la délivrance de visas en vertu de la même décision. Depuis l'attaque à Washington le 26 novembre, imputée à un ressortissant afghan, qui a coûté la vie à une militaire de la Garde nationale

et grièvement blessé un autre militaire, l'administration Trump a gelé toute décision sur l'octroi de l'asile aux États-Unis. Elle a également ordonné le réexamen de toutes les "cartes vertes" délivrées aux ressortissants des 19 pays ciblés depuis juin. Une polémique a éclaté entre républicains et démocrates, l'auteur présumé de l'attentat de Washington ayant été accueilli aux États-Unis en septembre 2021, moins d'un mois après le retrait précipité des forces américaines d'Afghanistan. Sa demande d'asile, déposée sous le démocrate Joe Biden, a été approuvée en avril 2025 sous Donald Trump.

APRÈS LE LARGE SUCCÈS FACE AU BAHREÏN

Les Verts ne lâcheront pas le trophée arabe

L'équipe nationale A a parfaitement rectifié le tir en s'imposant avec éclat face au Bahreïn (5-1), au lendemain d'un début de compétition mitigé face au Soudan.

Par Marouane A.

Une victoire large, maîtrisée et surtout rassurante, qui replace les Algériens dans le bon tempo de cette Coupe arabe, eux qui avaient entamé le tournoi en dessous de leurs capacités, pénalisés par la pression du champion en titre et par certaines approximations dans le dispositif initial. Dès l'entame du match contre le Bahreïn, les hommes de Madjid Bougerra ont affiché un tout autre visage : plus agressifs dans le pressing, plus inspirés dans les transitions et surtout beaucoup plus sereins dans la gestion du ballon. Si l'adversaire a brièvement entretenu le suspense en égalisant, la réaction algérienne a été immédiate, structurée et pleine de caractère. Libérés par le deuxième but signé Adil Boulbibi



na, les Verts ont ensuite déroulé, imposant un rythme élevé et une présence offensive constante, jusqu'à s'offrir un succès large et totalement mérité. Cette performance vient confirmer que le match nul face aux Soudanais n'était qu'un accident de parcours, lié à une accumulation de facteurs : pression du premier match, responsabilité du titre à défendre et manque de repères chez certains joueurs. En retrouvant confiance et automatismes, l'EN A a démontré qu'elle possède les ressources nécessaires pour viser loin dans cette compétition. Sportivement, ce large succès tombe à point nommé. Combiné à la victoire de

l'Irak contre le Soudan (2-0), il place les Algériens dans une position très favorable. Sans être mathématiquement qualifiée, la sélection nationale a fait un grand pas vers la phase suivante. Le duel contre l'Irak mardi prochain aura ainsi un enjeu clair : décrocher la première place du groupe et arriver en quarts avec un maximum de confiance et de maîtrise.

BOUGHERRA: «RIEN N'EST ENCORE ACQUIS, MAIS CETTE ÉQUIPE PROGRESSE»

En conférence de presse, Madjid Bougerra a salué la réaction de ses joueurs tout en refusant de s'em-

baller : « Ce n'est que le début, rien n'est encore acquis. Il faut rester dans cette dynamique et continuer à travailler. » Le sélectionneur est revenu sur le moment clé du match, lorsque ses hommes ont repris l'avantage après l'égalisation bahreïnie : « Le deuxième but les a soulagés et leur a redonné confiance. La qualité, on l'a. C'est beaucoup une question de mental et de régularité. » Le coach a également souligné l'apport des jeunes, tout en rappelant l'exigence du très haut niveau : « Ils prennent confiance, mais ils doivent viser plus haut pour progresser. » Concernant le prochain rendez-vous, il a appelé à la vigilance : « L'Irak est une équipe expérimentée, très motivée. Rien n'est joué jusqu'au bout. » Avec cette victoire éclatante et un coach lucide, les Verts semblent avoir trouvé leur rythme. Reste désormais à confirmer face à l'Irak, pour valider définitivement leur montée en puissance et se présenter en candidat sérieux à la défense de leur couronne.

M.A..

COUPE D'ALGÉRIE (32^{ES} DE FINALE)

Les favoris sont passés

La hiérarchie a été plus ou moins respectée lors des 32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie de football, disputés ce week-end, avec la qualification des principaux favoris, ayant tous été au rendez-vous à l'exception du MC Oran, éliminé à domicile par l'ES Mostaganem. En effet, la plupart des clubs de première division et de deuxième division, considérés comme l'élite du football national, ont passé ce cap sans trop d'encombre, prolongeant ainsi leur aventure dans l'épreuve populaire pour au moins un tour supplémentaire. Allusion faite aux ténors de la Ligue 1 Mobilis, comme le MC Alger, l'USM Alger, le CR Belouizdad, la JS Kabylie, le CS Constantine, le

Paradou AC, l'ASO Chlef, la JS Saoura, l'ES Mostaganem, l'ESM Khencela, l'ES Ben Aknou et l'ES Sétif qui se sont tous qualifiés. Les seuls clubs de première division à avoir quitté la compétition dès ces 32^{es} de finale sont l'Olympique Akbou, le MB Rouisset, le MC El Bayadh et le MC Oran, mais leur élimination a été plus ou moins logique, du fait que la plupart d'entre eux soient tombés sur des adversaires évoluant également en première division et qui de surcroît bénéficiaient de l'avantage du terrain et du soutien du public. Ce qui était le cas pour le MCEB face au MCA et le MBR face à l'USMK, au moment où l'Olympique Akbou a été sorti par l'AS

Khroub, considéré comme une grosse cylindrée de la Ligue 2 et qui a déjà évolué en première division. La hiérarchie a été également respectée chez les clubs de deuxième division, avec la qualification de la plupart des clubs de renom, comme l'ASM Oran, l'US El Harrach, le MO Constantine, le CA Batna, le NA Hussein Dey et le CR Témouchent. Parmi les rares surprises lors de ces 32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie, l'élimination du MC Oran sur son propre terrain par l'ES Mostaganem, et celle du NR Béni Oulbane, sociétaire du championnat de Ligue 2, qui a été sorti par l'Amel Bousaâda, qui lui évolue en division interrégionales. Le carton de ce tour est à l'actif de la JS Kabylie (Ligue 1), ayant atomisé le MB Hassi Messaoud (interrégions) sur le score de sept buts à zéro, dans un match à sens unique, disputé au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou. À noter que la plupart des clubs issus des divisions inférieures ont quitté la compétition à ce stade des 32^{es} de finale. Le dernier "encore en vie" est l'ESF Bir El Ater, sociétaire de la Régionale (1), qui s'est qualifié (2-0) aux dépens du DRB Kadiria (régionale 2). Au prochain tour, le club de Bir El Ater sera appelé à se déplacer chez l'ES Ben Aknou, sociétaire de la Ligue 1 Mobilis et qui, de son côté, s'est qualifié (2-0) aux dépens du RA Aïn Defla (interrégions).

lie (Ligue 1), ayant atomisé le MB Hassi Messaoud (interrégions) sur le score de sept buts à zéro, dans un match à sens unique, disputé au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou. À noter que la plupart des clubs issus des divisions inférieures ont quitté la compétition à ce stade des 32^{es} de finale. Le dernier "encore en vie" est l'ESF Bir El Ater, sociétaire de la Régionale (1), qui s'est qualifié (2-0) aux dépens du DRB Kadiria (régionale 2). Au prochain tour, le club de Bir El Ater sera appelé à se déplacer chez l'ES Ben Aknou, sociétaire de la Ligue 1 Mobilis et qui, de son côté, s'est qualifié (2-0) aux dépens du RA Aïn Defla (interrégions).

CAN-2026 DE HANDBALL

Le Sept algérien entame un nouveau stage

La sélection algérienne masculine de handball poursuit sa préparation pour le Championnat d'Afrique des nations (CAN-2026) prévu au Rwanda (21-31 janvier 2026), à travers un nouveau stage programmé du 6 au 9 décembre à Alger, a indiqué samedi la Fédération algérienne de handball (FAHB). Pour ce stage de préparation, le sélectionneur national Salah Bouchehriou a retenu 17 joueurs dont 16 évoluent dans le championnat local contre un seul, Benkaddour Ayoub, sociétaire de Naft Al-Basra (Irak).

Ce regroupement s'inscrit dans la continuité du travail entamé lors du précédent stage tenu du 22 au 25 novembre à Alger, qualifié de "décisif" dans la montée en puissance du Sept national. Ce cycle de travail est axé sur l'intensification de la charge physique, le renforcement de l'homogénéité du groupe et l'ajustement des dispositifs tactiques en prévision du rendez-vous continental. Selon la FAHB, le staff technique profitera de ce nouveau rassemblement pour évaluer l'évolution du niveau des joueurs,

consolider les automatismes collectifs et affiner les aspects techniques nécessaires à une entrée en compétition dans les meilleures conditions. L'objectif affiché demeure de hisser la sélection au niveau d'exigence requis pour jouer les premiers rôles lors de la CAN. Lors du précédent regroupement, les joueurs avaient été soumis à une série de séances "à haute intensité", marquées par une rigueur accrue et un engagement total, illustrant, selon la Fédération, "la richesse technique et le potentiel élevé" de la composante nationale issue en majorité du championnat local.

Versée dans le groupe A de la 27^e édition de la CAN (21-31 janvier 2026), l'Algérie affrontera le pays hôte, le Rwanda, ainsi que le Nigeria et la Zambie. La compétition offrira également des tickets qualificatifs pour le Mondial 2027 en Allemagne, une échéance que les Verts ambitionnent de retrouver après avoir disputé la finale de la CAN 2024 au Caire, perdue face à l'Egypte.

BAYER LEVERKUSEN MAZA MEILLEUR JEUNE DE BUNDESLIGA

Le jeune international algérien Ibrahim Maza continue d'affoler les compteurs en Allemagne. Le milieu offensif de 20 ans, évoluant au Bayer Leverkusen, a été désigné meilleur jeune joueur de la Bundesliga pour le mois de novembre, une distinction qui vient couronner ses performances éclatantes avec son club. Durant ce mois, Maza a participé à quatre rencontres de championnat, inscrivant deux buts et délivrant une passe décisive. Son influence sur le terrain a été déterminante, notamment lors de la large victoire 6-0 contre Heidenheim, où il a inscrit un doublé, et lors du match face au Borussia Dortmund, où il a offert l'égalisation à son équipe avant que le score ne tourne en faveur des Bavarois. La compétition pour ce titre n'a pas été facile : Maza a devancé le duo du VfB Stuttgart, Bilal El Khannouss et Yan Diomandé de RB Leipzig, confirmant ainsi son statut de jeune talent prometteur du championnat allemand. Cette récompense vient s'ajouter à sa nomination pour le titre de meilleur joueur du mois de novembre en Bundesliga, une reconnaissance supplémentaire qui pourrait renforcer sa visibilité à l'échelle internationale.

COUPE DU MONDE 2026 (GR. J) L'ALGÉRIE DÉBUTERA FACE À L'ARGENTINE LE 17 JUIN

La sélection algérienne de football débutera son parcours à la Coupe du monde 2026 aux États-Unis, au Canada et au Mexique (11 juin-19 juillet) face à l'Argentine (tenante) le mercredi 17 juin (02 h 00, heures algériennes) au stade Arrowhead de Kansas City (Missouri), selon le calendrier général du tournoi dévoilé ce samedi par la Fédération internationale (FIFA). Les Verts joueront leur deuxième match face à la Jordanie le mardi 23 juin (04 h 00 algériennes) au stade Levi's de San Francisco (Californie), avant de boucler la phase de poules face à l'Autriche le dimanche 28 juin (03 h 00 algériennes) au stade Arrowhead de Kansas City (Missouri).

France

Le PSG toujours au contact de Lens

Après le succès de Lens plus tôt samedi, qui a conforté sa place de leader, le PSG se devait de rester au contact des Sang et Or et cela a été chose faite avec un festival offensif contre Rennes (5-0). Les joueurs ont montré de meilleures choses que d'ordinaire avant la mi-temps, même si le début était plutôt morne. Et ils ont été encore plus tranchants après la pause. Plus appliqués que ces derniers temps en championnat, les Parisiens n'ont jamais été embêtés par les Bretons (réduits à dix pendant un gros quart d'heure) et ont repris des couleurs offensivement, avec en plus une "clean sheet". Après une première demi-heure ennuyeuse, Khvicha Kvaratskhelia a réveillé le Parc des Princes avec une jolie frappe du droit devant la surface, après un bon travail pour éliminer le défenseur rennais Frankowski (1-0, 28^e). Mais le Parc avait déjà eu des frissons, quelques secondes avant quand Matvey Safonov avait repoussé un tir d'Esteban Lepaul sur son poteau (28^e). Le Russe a connu sa première titularisation depuis le début de la saison, sa dernière remontant au 24 mai en finale de la Coupe de France face à Reims. Il remplaçait Lucas Chevalier, présent en tribunes mais pas encore suffisamment remis de sa bles-

sure à une cheville samedi dernier à Monaco. Vigilant tout au long du match, le gardien russe a été décisif deux fois (28^e, 33^e), tout comme Brice Samba. Le portier rennais a évité un score encore plus lourd en s'imposant à plusieurs reprises devant Bradley Barcola (58^e, 72^e), en forme mais toujours pas décisif ni assez précis. L'ailier français a fait beaucoup d'efforts dans ses courses et replis, se battant sur plusieurs ballons, notamment deux à l'origine des deuxième et troisième buts. C'est grâce à son travail sur le côté droit que le jeune "Titi" Senny Mayulu a marqué son deuxième but de la saison (2-0, 39^e) et "Kvara" un doublé (3-0, 67^e). Toujours pas titulaire, Ousmane Dembélé est entré en jeu une demi-heure mais ne s'est pas beaucoup montré, à la différence de deux autres remplaçants : Ibrahim Mbaye, auteur d'une frappe puissante en pleine lucarne (4-0, 88^e) et de Gonçalo Ramos (5-0, 90^e+1). Avant de se rendre sur le terrain de l'Athletic Bilbao en Ligue des champions mercredi, les Parisiens ont donc brillamment stoppé la série de quatre victoires des Rennais et ont repris quatre longueurs sur les Marseillais (3^e), restant tout proches des Lensois, seulement un point devant.

ANGLETERRE

ARSENAL DÉFAIT, LIVERPOOL ACCROCHÉ

Le champion en titre Liverpool, accroché sur le gong à Leeds (3-3), continue de souffrir dans une Premier League au suspense totalement relancé devant, avec Manchester City sur les talons d'Arsenal. Les "Reds" ont encaissé le but de l'égalisation dans le temps additionnel à Elland Road, sur un corner catapulté par Ao Tanaka dans les filets d'Alisson (90^e+6). La saison galère continue pour les partenaires de Virgil van Dijk, huitièmes après n'avoir empoché que deux victoires dans leurs dix derniers matches de championnat. Un doublé rapproché du Français Hugo Ekitiké (48^e, 50^e) a mis Liverpool sur la voie du succès, mais un tacle aussi inutile que raté de son compatriote Ibrahima Konaté a relancé Leeds sur penalty (73^e, 2-1). Les locaux ont égalisé dans la foulée par Anton Stach (75^e, 2-2) et ont continué d'y croire malgré le but de Dominik Szoboszlai (80^e, 3-2). Le champion d'Angleterre peut se mordre les doigts face à une telle occasion manquée, alors qu'un succès lui

permettait de grimper dans le Top 5, au moment temporairement. Cette nouvelle contre-performance fait les affaires de Chelsea (4^e, 25 pts), accroché 0-0 à Bournemouth plus tôt, et d'Everton (5^e, 24 pts), trop puissant pour Nottingham Forest (3-0).

2^e DÉFAITE POUR ARSENAL

Devant, le podium se tient désormais en trois points : Arsenal (1^{er}, 33 pts) n'a plus que deux points d'avance sur Manchester City (2^e, 31 pts) après avoir perdu 2-1 à Aston Villa (3^e, 30 pts). Les Gunners ont été fauchés par un but d'Emiliano Buendia au bout du temps additionnel à Birmingham,

terminé d'une série de 18 matches sans défaite toutes compétitions confondues. "Le résultat aurait pu être différent, mais la réalité est autre. Nous avons enchaîné 18 matches sans défaite et nous sommes toujours là, très proches les uns des autres.

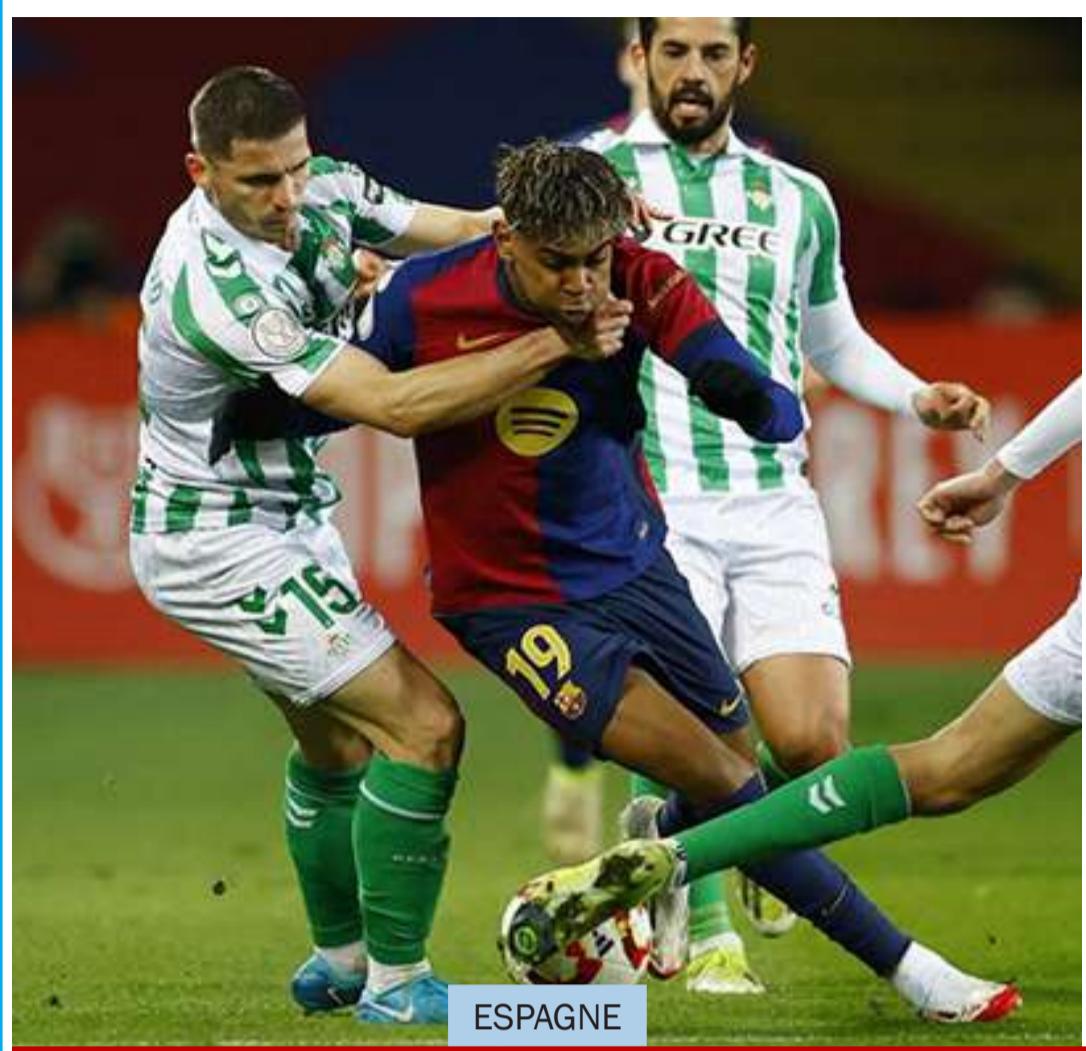
C'est le niveau du championnat, nous le savons", a relevé l'entraîneur Mikel Arteta. L'implacable machine des Gunners tourne au ralenti depuis cinq journées en championnat, avec 8 points pris sur les 15 possibles. Il reste désormais à voir comment ils digéreront cette deuxième défaite de la saison, la première depuis celle concédée le 31 août à Liverpool.

La Pulga au sommet. Lionel Messi et l'Inter Miami ont été sacrés pour la première fois champions de MLS, le championnat de football nord-américain, après un succès en finale 3-1 contre les Vancouver Whitecaps samedi à domicile. Messi, 38 ans, n'a pas marqué lors de la finale mais a délivré deux passes décisives pour ses compatriotes Rodrigo De Paul (71^e) et Tadeo Allende (90^e+6). Au lendemain du tira-

ge au sort du Mondial-2026, coorganisé par les États-Unis, le Mexique et le Canada, le championnat nord-américain organisait sa grande finale à Miami, opposant les locaux menés par l'octuple Ballon d'Or aux Canadiens de l'Allemand Thomas Müller, arrivé en MLS au mois d'août. Miami a parfaitement débuté avec un but contre son camp d'Edier Ocampo (18^e), atteignant la pause à 1-0. Van-

couver a ensuite largement dominé les 30 premières minutes de la seconde période, égalisant par Ali Ahmed (60^e), juste avant qu'Emmanuel Sabbi ne touche trois fois les poteaux au cours d'une seule action (62^e). Les Floridiens ont pris l'avantage contre le cours du jeu grâce à De Paul, bien lancé par Messi, qui a ensuite réussi une merveille de passe après un contrôle de la poitrine pour

envoyer Allende clore le score au bout du temps additionnel. Après dix titres de champion d'Espagne avec le FC Barcelone, puis deux en France avec le Paris SG, Lionel Messi gagne son premier championnat aux États-Unis. Champion du monde en 2022, il sera hautement attendu l'été prochain avec l'Albiceleste pour le premier Mondial à 48 équipes, même s'il n'a pas encore confirmé sa présence.



ESPAGNE

Le Barça toujours en tête, Bilbao bat l'Atlético

Le Barça s'accroche à son trône : encore mené au score, le géant catalan est sorti vainqueur d'un choc spectaculaire samedi sur la pelouse du Betis Séville (5-3) pour conserver la première place de la Liga, grâce notamment à un triplé de l'attaquant espagnol Ferran Torres.

Le Barça s'accroche à son trône : encore mené au score, le géant catalan est sorti vainqueur d'un choc spectaculaire samedi sur la pelouse du Betis Séville (5-3) pour conserver la première place de la Liga, grâce notamment à un triplé de l'attaquant espagnol Ferran Torres.

Taquant espagnol, surnommé le "Tiburón" (requin), a creusé un peu plus l'écart avant la mi-temps (40^e) en s'offrant un triplé, confirmant son statut de meilleur buteur du club catalan avec désormais 11 réalisations en Liga et 13 toutes compétitions confondues. Le prodige blaugrana Lamine Yamal, maladroit devant le but, a enfoncé le clou sur penalty en seconde période (59^e, s.p.), mais le Betis (5^e, 24 points) a relancé le suspense en fin de partie grâce au défenseur Diego Llorente (85^e) et à un penalty concédé par Jules Koundé, transformé par le Colombien Cucho Hernandez (90^e, s.p.).

BILBAO FAIT TOMBER L'ATLÉTICO AVANT LE PSG

L'Athletic Bilbao s'est offert un succès de prestige en punissant l'Atlético Madrid (1-0), apathique et à nouveau distan-

cé dans la course au titre, à neuf points du Barça. Le club basque, corrigé en championnat par le Real Madrid (3-0) et le FC Barcelone (4-0), s'est peut-être donné quelques raisons d'espérer bousculer le champion d'Europe en titre en faisant tomber un autre grand d'Espagne, l'Atlético, grâce à une reprise du gauche de son ailier Alex Berenguer en fin de match (85^e, 1-0). Cette victoire permet aussi à Bilbao (7^e, 23 points) de se rapprocher des places européennes, après un début de saison en dents de scie. Déjà battu mardi par le FC Barcelone (3-1), l'Atlético (4^e, 31 points) laisse lui filer trois nouveaux points dans la course au titre. Les Colchoneros ont gâché en une semaine leur belle remontée au classement malgré une série de sept victoires toutes compétitions confondues, finalement inutiles.

MLS / USA

Messi et l'Inter Miami sacrés champions

couver a ensuite largement dominé les 30 premières minutes de la seconde période, égalisant par Ali Ahmed (60^e), juste avant qu'Emmanuel Sabbi ne touche trois fois les poteaux au cours d'une seule action (62^e). Les Floridiens ont pris l'avantage contre le cours du jeu grâce à De Paul, bien lancé par Messi, qui a ensuite réussi une merveille de passe après un contrôle de la poitrine pour

envoyer Allende clore le score au bout du temps additionnel. Après dix titres de champion d'Espagne avec le FC Barcelone, puis deux en France avec le Paris SG, Lionel Messi gagne son premier championnat aux États-Unis. Champion du monde en 2022, il sera hautement attendu l'été prochain avec l'Albiceleste pour le premier Mondial à 48 équipes, même s'il n'a pas encore confirmé sa présence.

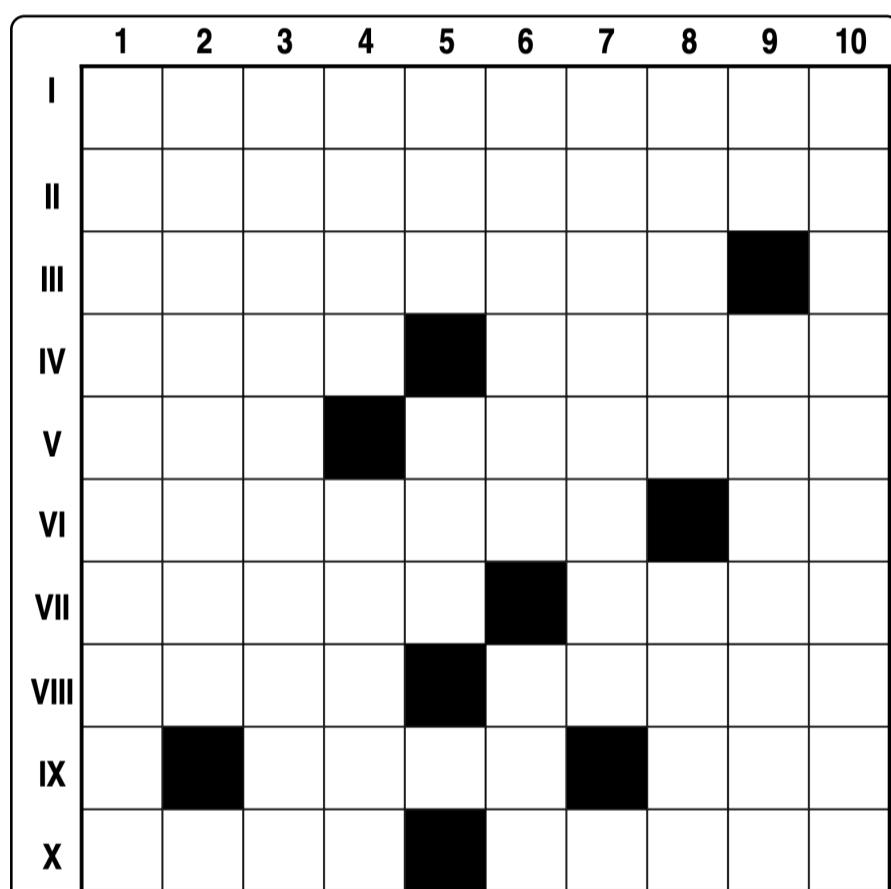
LES MOTS CROISÉS LES MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

- I. Occupation sous l'Occupation.
- II. Presque fermé.
- III. Rigoriste. IV. Aurochs. C'est du gateau.
- V. Ferrures. Vaincu aux Champs Catalauniques.
- VI. Protégée. Lettre recommandée
- VII. Plats provençaux. Le côté obscur de la vallée.
- VIII. Champ de bataille. Descente de bourses.
- IX. Eliminai. Tube un peu secoué. X. Issues. Dépôt d'eau.

VERTICIALEMENT

1. Opinion surrue.
2. Pissoir en lit.
3. Angoissante.
4. Fleur. Paresseux.
5. Bête. En Ré.
6. Epuisante Blanc qui vire au rouge à l'heure de l'apéro.
7. Ils l'envoie en l'air.
8. C'est non. Corrigés.
9. Chrome. Sardinelle.
10. Evêché orthodoxe.



MOTS MÊLÉS

Le mot-mystère est : fragile

BAGUETTE	DECRET	HEURTER	OCCASION	SEUDIRE
BANANE	DESIR	JOURNAL	ORAGE	STIPULER
BRIDE	DOMAINE	MARCHAND	PAUSE	VERTUEUX
BUDGET	ECOUTER	MISSIVE	PENSION	VIRGULE
COEUR	GENOISE	NAVIGUER	PROFOND	VIVACE
COSTAUD	GENOU	NOCIF	SAOUL	VOYAGE



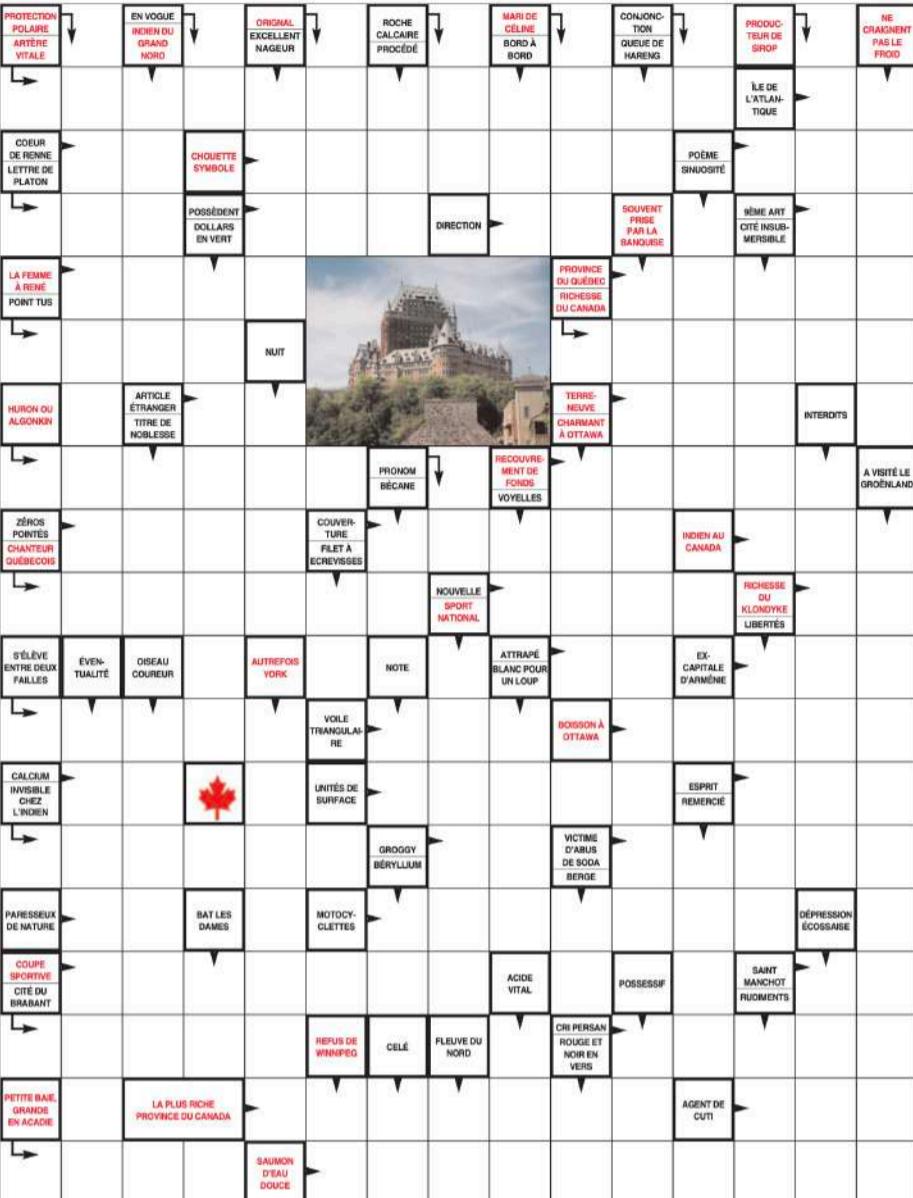
SUDOKO

1														3
6	9	3												5
	9	5												8
2														8
3	4	9	6	1	8	7	2	5						
7	6	5	9	2	4	3	8	1						
1	8	2	5	3	7	6	9	4						
6	2	7	1	5	9	4	3	8						
5	3	4	8	7	2	1	6	9						
8	9	1	3	4	6	2	5	7						
7	6	5	9	2	4	3	8	1						
4														

SUDOKO

4	7	8	2	9	3	5	1	6
9	1	3	7	6	5	8	4	2
2	5	6	4	8	1	9	7	3
3	4	9	6	1	8	7	2	5
7	6	5	9	2	4	3	8	1
1	8	2	5	3	7	6	9	4
6	2	7	1	5	9	4	3	8
5	3	4	8	7	2	1	6	9
8	9	1	3	4	6	2	5	7

LES MOTS CROISÉS



SOLUTION LES MOTS FLÉCHÉS



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

Une édition qui célèbre Cuba et l'héritage algérien

La 12^e édition du Festival international du film d'Alger s'est ouverte au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, dans une ambiance sobre où Cuba et l'histoire du cinéma algérien ont occupé le devant de la scène.

■ Par : Samy Terki

Sobriété assumée et retour à l'essence du cinéma, la 12^e édition du Festival international du film d'Alger (AIFF) s'est ouverte jeudi soir au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, transformé pour l'occasion en un écrin de lumière calme. Loin des effets spectaculaires qui accompagnent habituellement ce type d'événement, la cérémonie a privilégié la retenue, laissant à la musique, à la mémoire et aux images le soin de tenir la scène. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, qui a donné le coup d'envoi des festivités, a placé d'emblée cette édition sous le signe de l'histoire nationale. « La scène cinématographique algérienne n'a jamais été silencieuse, même lorsqu'elle était muette », a-t-elle rappelé, insistant sur le rôle du cinéma comme témoin des luttes politiques et sociales du pays. Pour la ministre, « les films d'aujourd'hui sont la mémoire de demain » et il appartient aux créateurs algériens de raconter leurs récits « avant qu'ils ne deviennent ceux des autres ». Cette dimension mémorielle a été renforcée par l'hommage appuyé rendu à



Cuba, invitée d'honneur. Malika Bendouda a salué un cinéma « symbole de résistance et de créativité », évoquant les liens historiques et politiques entre Alger et La Havane. Le commissaire du festival, Mehdi Benaïssa, a prolongé cet hommage en affirmant que « les films confrontent chacun de nous à nos idées et nos valeurs », avant de conclure son intervention par un « Viva Cuba, Free Palestine » applaudi par l'assemblée. L'ambassadeur cubain en Algérie, Héctor Igarza Cabrera, a, lui aussi, souligné la parenté entre les deux pays, rappelant que le cinéma, à Cuba,

avait longtemps été un outil de résistance culturelle. Il a invité le public algérien à découvrir des œuvres où « l'expérience humaine universelle » occupe une place centrale et exprimé le souhait de renforcer les coopérations artistiques entre les deux nations. Le moment fort de la soirée a été la projection restaurée des Plongeurs du désert, réalisé en 1952 par Tahar Hannache, considéré comme la plus ancienne fiction algérienne conservée. Le film, longtemps oublié, a retrouvé une seconde vie grâce au travail mené par Nabil Djedouani, en collaboration avec Thou-

raya Benelhannache (fille du réalisateur), la Cinémathèque de Saint-Étienne et l'association Jocelyne Saâb. La restauration, à partir d'une copie 16 mm particulièrement altérée, a permis de redonner forme à un document rare de l'histoire cinématographique nationale. La projection a été accompagnée d'un ciné-concert dirigé par le maestro Khalil Baba Ahmed, interprétant en direct la partition originale de Mohamed Iggerbouchen. Un moment suspendu où les images du désert, des hommes et des gestes d'autrefois ont repris vie, portées par une musique qui a transformé l'hommage en expérience sensible. La soirée s'est achevée par une série d'hommages aux figures disparues du cinéma et de la culture algérienne et internationale : Salah Aougrout, Lizette Vila, Hadj Smaïne Mohamed Seghir, ainsi que Beyouna, Allal Yahiaoui, Faouzi Saïchi, Hamza Feghouli, Madani Naâmoun, Mohamed Lakhdar Hamina, Noureddine Benamar, Sid Ali Fettar et Warda Amel. Un rappel, là encore, de la volonté du festival de conjuguer création contemporaine et reconnaissance de celles et ceux qui ont façonné l'histoire du 7^e art en Algérie.

S.T.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

Avec Después del final, Pablo César livre une méditation lumineuse sur la mémoire

La salle Ibn-Zeydoun, plongée dans une atmosphère feutrée, a accueilli vendredi soir la projection de Después del final (Après la fin), en compétition long métrage de fiction au Festival international du film d'Alger. Le cinéaste argentin Pablo César, figure singulière du cinéma poétique latino-américain, y présente une œuvre tournée en 35 mm, fidèle à son univers où se mêlent rêve, voyages intérieurs et récits fragmentés. Inspiré d'une histoire réelle, le film repose sur la présence bouleversante de Luz Fernández de Castillo, qui incarne Gloria et interprète sa propre vie. Cette artiste de 88 ans voit son existence vaciller lorsque son mari décide de quitter le pays. Un départ en apparence banal, mais qui ouvre en elle une brèche où affluent souvenirs, aveux, images mêlées du passé et du présent. Au fil du récit, Gloria pressent que son parcours touche à sa fin. Sa mémoire, fluide et sans frontières, se déploie comme un territoire entier où les âges de la vie s'entrelacent. Autour d'elle, une distribution précise renforce la dimension intime du film, Héctor Bidonde, dans l'un de ses derniers rôles,

Eleonora Wexler et Lisandro Carret, qui incarne le mari dans sa jeunesse. La force du jeu de Luz Fernández de Castillo, faite de gestes retenus et de regards habités, porte une grande part de l'émotion ressentie lors des projections précédentes à Mar del Plata et à Grenade, où l'ombre de Federico García Lorca (son rythme, sa poésie, son duende) avait déjà été relevée par une partie du public. À l'issue de la séance algéroise, Pablo César a expliqué à El Moudjahid l'architecture intime du film. Une partie de l'action se déroule dans une petite pièce située derrière la scène d'un théâtre, un espace à la fois vestimentaire et seuil, où Gloria retrouve ses proches disparus. « Ils apparaissent simplement et lui parlent comme on parle à quelqu'un que l'on connaît depuis toujours. Ce ne sont pas des fantômes, mais des présences », souligne le réalisateur. L'une de ces scènes montre un proche lui demandant si elle est prête. Elle répond que non. « Prête ou pas, il faut y aller », lui dit-il. Pour le cinéaste, ce moment cristallise la préparation à la mort, un passage intérieur guidé non par la résignation

mais par une forme de lucidité. Cette réflexion culmine dans une séquence où Gloria danse un flamenco, bras ouverts. Loin d'un geste d'adieu, cette danse devient un acte de résistance, un dernier mouvement pour rester debout. « Gloria part ou reste, on ne la saura jamais », précise Pablo César, qui revendique une fin ouverte. Pour lui, l'héroïne demeure « aux côtés du spectateur », suspendue entre les deux rives du vivant. Tourné à Olivos, San Isidro et dans les quartiers qui ont vu naître le regard artistique du cinéaste, Después del final convoque aussi les débuts de Pablo César en Super 8, lorsqu'il tournait ses premiers essais au Puerto de Olivos avec des membres du club local, dont Boy Olmi père. Cette ligne de mémoire, discrète mais continue, irrigue tout le film. À Alger, l'expérience fut à la fois intime et partagée, même si le public, peu nombreux, n'a pas rempli la salle. Après la fin s'impose comme une méditation sur ce qui demeure lorsque tout semble s'effacer : la mémoire, les liens, les gestes qui persistent.

L'exposition d'Imad redonne un visage à cinquante ans d'exil sahraoui

Au centre culturel de l'école IN-tuition, à Hydra, l'atmosphère semble chargée d'un passé silencieux. Les visiteurs ralentissent instinctivement, comme retenus par quelque chose d'invisible. L'exposition 50 ans de résilience des réfugiés sahraouis, présentée par le photographe Imad, transforme les murs du lieu en un espace de rencontre avec des existences longtemps reléguées hors champ. Quatorze portraits, sept récits, et surtout une présence humaine intense composent un ensemble où chaque visage devient un fragment de vérité. Le projet prend racine bien loin d'Alger, dans les camps sahraouis de Tindouf. Avant de s'y rendre, Imad avait refusé les dossiers et les notes préparatoires qu'on lui proposait. « Je ne veux pas qu'on m'explique ce que je dois voir. Je veux le découvrir moi-même », explique-t-il. Il est parti avec son appareil photo, sa curiosité et l'idée que regarder suppose d'abord d'écouter. Sur place, il découvre un univers qui échappe aux représentations abstraites, un désert habité, vibrant, où l'attente se conjugue au quotidien. Les tentes battues par le vent, les écoles ouvertes aux enfants, les ruelles sablonneuses animées par les jeux et les voix : la vie, fragile mais tenace, apparaît partout. Et surtout, il y a les visages. Ceux dont il souhaitait s'approcher au plus près, sans artifice. Imad photographie en lumière naturelle, souvent serré, pour restituer la dignité des personnes plutôt que la mise en scène. Un vieil homme dont les rides rappellent les sillons du vent ; une jeune femme dont le regard semble défier l'horizon ; un enfant dont le sourire éclaire l'image. Les visiteurs s'approchent de ces portraits comme de présences, cherchant à comprendre ce que les regards murmurent. Les sept histoires qui accompagnent certaines images prolongent cette intimité. On y rencontre une institutrice dont la patience devient un acte de résistance quotidienne, un adolescent qui rêve de cinéma, une mère pour qui l'attente est une compagne familiale, ou encore un homme qui résume son existence en une phrase : « Ici, on naît deux fois : une fois à la vie, une fois à la résistance. » La technique d'impression donne aux œuvres une apparence presque picturale. Les couleurs flottent à la frontière du réel et du souvenir, au point que certains visiteurs doutent : photographies ou peintures ? Imad accueille ce trouble avec un sourire. « J'aime quand les gens hésitent », dit-il. Il rejette par ailleurs l'usage du verre protecteur, qui, selon lui, crée une distance et altère la rencontre. L'image doit rester directe, presque tactile, comme une peau que l'on regarde de près. À la sortie, les visiteurs emportent avec eux un éclat de désert, un sourire d'enfant ou un regard de courage. L'exposition rappelle qu'au-delà de cinquante ans d'exil, il y a une résistance continue, faite de gestes simples et de vies tenues debout.

Samy T.

Trait d'esprit

La chute des grands hommes rend les médiocres et les petits importants. Quand le soleil décline à l'horizon, le moindre caillou fait une grande ombre et se croit quelque chose.

Victor Hugo

Le chef de l'Etat reçoit les lettres de créance de cinq nouveaux ambassadeurs

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche, la cérémonie de remise des lettres de créance de cinq nouveaux ambassadeurs. Il s'agit de l'ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie, M. Ahed Sweidat, de l'ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela, M. Imad Saab Saab, de l'ambassadeur de la République libanaise, M. Ali El-Mawla, de l'ambassadeur de la République slovaque, M. Marek Moran, et de l'ambassadeur de la République du Chili, M. Juan Claudio Valenzuela.

Sonelgaz de Béjaïa :

14 263 opérations de paiement via l'application Baridi-Mob

Le paiement électronique s'impose aujourd'hui comme une solution simple, rapide et sécurisée, accessible 24h/24 et 7j/7 à travers les plateformes officielles et les applications mobiles, notamment avec les cartes CIB et Edahabia. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des services de Sonelgaz, conformément aux orientations des pouvoirs publics. Dans cette optique, la Sonelgaz de Béjaïa invite vivement l'ensemble de ses clients à adopter en masse ce mode de paiement moderne, pratique et garantissant confort, transparence et économie de temps, selon Mme Laidi Ghnima, responsable de la communication de la filiale. Grâce à l'application Baridi-Mob, la direction de Sonelgaz a constaté une nette progression dans l'utilisation de ce service. « Nous sommes passés de 1 409 opérations lors du lancement, le 14 juillet 2025, à 14 263 à la fin du mois de novembre », a indiqué Mme Laidi. Elle ajoute que cette croissance témoigne de la confiance grandissante des clients et de l'efficacité de ce mode de paiement. Cependant, malgré cette avancée, le paiement numérique ne suffit pas à faire face aux créances encore importantes, qui dépassent toujours un seuil alarmant de plus de 500 milliards de centimes.

Idir Mehdaoui

Le président de la République reçoit l'ambassadeur d'Espagne en Algérie

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, dimanche, l'ambassadeur du Royaume d'Espagne en Algérie, M. Fernando Moran Calvo, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la présidence de la République, M. Boualem Boualem, et du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires diplomatiques, M. Amar Abba.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Lundi 08 Décembre 2025//N° 1221// PRIX 20DA

Coopération spatiale

Alger et Pékin tracent la voie vers l'innovation

L'entreprise publique Algérie Télécoms Satellite (ATS) et l'Agence spatiale algérienne (ASAL) ont signé, dimanche à Alger, deux mémorandums de coopération dans les domaines des technologies spatiales et satellitaires, avec la société chinoise Geospace.



La cérémonie de signature de ces deux mémorandums s'est déroulée au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal à Alger, à l'issue de la «Journée des télécommunications africaines», organisée en marge de la 4e Conférence africaine des start-up, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerouki, et de l'ambassadeur de Chine en Algérie, Dong Guangli. Le premier accord, signé par le directeur général d'ATS, Toufik Bentabli, et le PDG de Geospace, Wang Yang, porte sur le développement, la fabrication et le déploiement d'appareils IT connectés à des satellites, afin de renforcer les capacités de l'Algérie dans ce domaine. Il porte ainsi sur deux points majeurs, à savoir la création d'une usine de fabri

brication de satellites en Algérie, créant ainsi la base industrielle nécessaire aux capacités nationales et régionales. Le deuxième volet de cet accord vise la création d'un centre dédié aux satellites, impliquant des applications, des innovations et des ressources locales durables. L'accord permet de «discuter des principes commerciaux ainsi que des termes et conditions potentiels pour un projet d'investissement et d'exploitation des solutions satellitaires en Algérie qui s'articulera sur plusieurs phases fondamentales, dont la réalisation s'inscrit dans une complémentarité séquentielle», selon les explications des responsables de l'ATS (filiale du groupe Algérie Télécom) à cette occasion. «Cette collaboration pourra s'étendre également à d'autres régions en Afrique selon l'évolution future des affaires, à partir de l'Algérie», ajoute-t-on. S'agissant du deuxième accord, il a été signé par le directeur général de l'ASAL, Azzedine Oussédik, avec le P-DG de la société chinoise. Cet accord vise à renforcer la coopération pour la fabrication de satellites en orbite basse, en permettant à l'Algérie de se positionner comme un leader en Afrique dans le secteur spatial. A noter que Geospace Technology Company Limited, activant dans le domaine des technologies spatiales et satellites, est une filiale du groupe chinois Zhejiang Geely Holding Group. A l'issue de la cérémonie de signature, le ministre de la Poste et des Télécommunications a souligné l'importance de ces deux accords, qui ont pour objectif «d'accroître les capacités nationales, de stimuler l'innovation et de permettre à l'Algérie de devenir un leader continental dans le domaine spatial».

Tachrif reçoit la moudjahida emblématique Djamila Bouhired

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, M. Abdelmalek Tachrif, a reçu ce dimanche 7 décembre 2025, au siège du ministère, la moudjahida emblématique Djamila Bouhired, lors d'une visite empreinte de loyauté et de fierté envers l'une des figures les plus emblématiques de la glorieuse Révolution de libération. C'est ce qu'a annoncé un communiqué du ministère sur sa page facebook. Lors de cette rencontre, plusieurs responsables de l'administration centrale du ministère étaient présents. Au cours de cet entretien, le ministre a exprimé sa profonde

gratitude et sa grande joie à l'occasion de cette visite. Il a souligné la place historique de Djamila Bouhired et rendu hommage au rôle héroïque de la femme algérienne dans la lutte, qui a marqué des pages lumineuses de la Révolution de libération. De son côté, Djamila Bouhired a exprimé sa reconnaissance sincère et sa satisfaction face à l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Elle a également souligné l'importance de préserver la mémoire nationale, de sauvegarder l'héritage des martyrs et de transmettre le message éternel du 1er Novembre. À l'issue de l'entretien, le ministre a rendu un hommage appuyé à Djamila Bouhired, en reconnaissance de son engagement et de ses sacrifices pour la liberté et la justice, ainsi que pour tout ce qu'elle a offert au pays.

Saidal s'apprête à lancer une usine à Oman

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Koudri a rencontré samedi passé à Mascate le ministre omanais de la Santé, Hilal bin Ali Al-Sabti, pour discuter des modalités de lancement d'une usine du groupe Saidal dans le Sultanat d'Oman. Cette unité sera spécialisée dans la production de médicaments, tant sous forme solide que liquide, afin de répondre aux besoins du marché omanais et des pays voisins. Ce projet s'inscrit dans le cadre des directives du président Abdelmadjid Tebboune et du Sultan Haitham ben Tariq, visant à renforcer la coopération et le partenariat entre l'Algérie et Oman, souligne un communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Mohamed Tarek Belaribi en visite au Pôle financier d'Alger

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a inspecté samedi passé le projet du Pôle financier dans la commune de Sidi Moussa (Alger), qui s'étend sur une superficie de 23 hectares, indique un communiqué du ministère. Lors de cette visite,

le ministre a présidé une réunion technique avec les différents intervenants dans ce projet composé de trois (3) principaux pavillons, au cours de laquelle le Bureau d'études Cosider Engineering a présenté un exposé détaillé en apportant des explications techniques sur les phases de réalisation programmées. A cette occasion, le ministre a donné des instructions pour «finaliser l'élaboration des plans généraux du premier pavillon, notamment la répartition globale des installations et bâtisses, et la définition des surfaces dédiées à chacune, ainsi que les différents détails architecturaux et organisationnels liés à ce pavillon, outre les réseaux souterrains et ce, avant la fin du mois en cours», précise la même source. S'agissant du deuxième pavillon,

M. Belaribi a souligné que la priorité est d'identifier et d'intégrer les différents équipements, machines et matériels techniques en fonction des besoins du projet, en déterminant les surfaces nécessaires à leur accueil, insistant sur l'impératif d'accorder la priorité à la partie nord de ce pavillon pour entamer les travaux, ajoute le communiqué.